

# TRIBUNE

DÉCEMBRE 2025

**CGSP**

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts



## EN RESISTANCE



SECTEURS P. 18 à 39



ÉDITO P. 3  
Fiers de nos services  
publics



PLAN D'ACTION P. 4  
Battre l'Arizona tant qu'on  
est chauds !



DOSSIER P. 8  
Le point sur les attaques  
de nos pensions publiques

## SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**  
Fiers de nos services publics
- 4 PLAN D'ACTION**  
Battre l'Arizona tant qu'on est chauds !
- 8 DOSSIER**  
Le point sur les attaques de nos pensions publiques
- 12 DETTE PUBLIQUE**  
Les (gros) mensonges de la droite
- 14 NOS DROITS**  
La journée des délégués
- 15 NOS MÉDIAS**  
Vidéo journée des délégués
- 16 IRB**  
Bruxelles en danger
- 18 ADMI / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)**  
17 / Admi-mots : Dégageons ces gouvernements de malheur !  
19 / Tract : La vision du MR
- 20 IRW MINISTÈRES / [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)**  
20 / SPF Finances – Une rentrée décevante  
20 / Pension - Victoire juridique de la CGSP  
21 / Quel avenir pour les établissements scientifiques fédéraux ?  
22 / Réformes en RW et FWB
- 24 CHEMINOTS / [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)**  
24 / Édito – La mobilisation se poursuit  
26 / 140 000 personnes dans les rues  
26 / Nous, les privilégiés, avons droit de réponse
- 28 ENSEIGNEMENT / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)**  
28 / Édito – On ne peut pas faire mieux avec moins  
29 / Budget FWB : Enseignement sacrifié
- 32 GAZELCO / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)**  
32 / La pension extra-légale NCT
- 33 POSTE / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)**  
33 / Condamnés mais pas résignés !
- 34 TBM**  
34 / Fiers de résister
- 35 TÉLÉCOM AVIATION**  
35 / Éditorial  
36 / Proximus – Actualités  
36 / IBPT – Résumé du trimestre/Report HOC  
38 / SKEYES – Dossiers en cours

Photo de cover : ©Communicatie PVDA



## DANS NOS RÉGIONALES

### CRÉATION DE LA RÉGIONALE INTERSECTORIELLE CGSP-AZÖD OSTBELGIEN

C'est avec joie que nous vous annonçons la création de la nouvelle Régionale intersectorielle CGSP-AZÖD Ostbelgien. Conformément à ses résolutions de Congrès du 5 et 6 mai 2022, l'IRW-CGSP, la Maison des huit heures et les secteurs de la CGSP ont uni leurs forces pour réaliser le projet d'implantation d'une régionale intersectorielle de langue allemande en Communauté germanophone.

L'IRW-CGSP a donc décidé d'ouvrir une régionale intersectorielle exclusivement de langue allemande, afin de pouvoir répondre aux besoins des travailleurs des services publics de la Communauté germanophone. De la sorte, et fait unique dans le paysage syndical belge, elle y garantit l'existence d'un réel contre-pouvoir syndical à part entière.

La nouvelle Régionale CGSP-AZÖD Ostbelgien est située au centre d'Eupen.  
Loten 3 - 4700 Eupen  
087 88 00 55



Laurie Van Isacker, Secrétaire régionale intersectorielle et Philippe Demonty, Assistant administratif intersectoriel CGSP-AZÖD Ostbelgien.

La CGSP vous souhaite  
une magnifique  
année 2026  
sous le triple signe  
de la SOLIDARITÉ,  
de la COMBATIVITÉ  
et de la FRATERNITÉ

## FIERS DE NOS SERVICES PUBLICS !



Fiers de nos services publics ! Fiers de résister au désert qui avance. Solidarité partout, Arizona nulle part ! Oui nous pouvons être fiers de ce qui est entrepris et de ce qui est réalisé. Après une manifestation d'anthologie de plus de 160 000 personnes le 14 octobre dernier, l'Appel de Novembre a rassemblé des milliers de personnes là dans les rues pour s'opposer aux violences faites aux femmes, ici sur les piquets de tout le pays pour résister aux attaques sur nos services publics, là encore pour s'opposer au démantèlement de nos pensions et de notre Sécurité sociale.



Une fois encore, alors que la menace de l'austérité inflige aux services publics de terribles régressions, la CGSP, unanime, a répondu présente. La colère est grande : elle a réussi à consolider un front commun inédit depuis des années. Les trois organisations syndicales du pays ensemble sur les barricades, c'est l'unité du mouvement ouvrier qui se met en marche.

Camarades, une fois encore, notre CGSP a pris ses responsabilités pour être à la hauteur des attaques que l'ensemble des travailleurs et allocataires sociaux subit. Nous pouvons être fiers de lancer le mouvement de résistance. Nous sommes à l'avant-garde pour l'égalité. Chacun de nous est le maillon d'une chaîne qui se renforce à chaque coup. C'est de la détermination que nous avons vue dans les yeux de chaque camarade que nous avons croisé sur les piquets ou autour d'un brasero. Mais c'est aussi de la solidarité que nous avons rencontrée en discutant avec la population qui plus que jamais soutient notre mobilisation.

Pourtant, comme au lendemain du 14 octobre, le gouvernement a choisi d'ignorer cette mobilisation et cette colère. Pire, dès le premier jour de grève du 23 novembre, alors que l'ensemble du transport public était en action, il a jugé opportun de sceller un nouvel accord entièrement à charge des travailleurs. En les accablant de sauts d'index, de hausse de TVA et d'accises. C'est plus qu'une provocation, c'est pire que du dédain. Le mépris ne peut pas être une réponse politique. Il est d'ailleurs le signe d'un changement de paradigme, pour ne pas dire de régime comme nous l'a appris Albert Camus<sup>1</sup>.

Mépriser le peuple qui crie, ignorer les revendications des organisations syndicales, ne pas écouter les appels du monde associatif enfonce ce gouvernement dans le déni. Il a perdu toute crédibilité populaire. C'est aujourd'hui une évidence qu'il roule pour les plus fortunés.

Cet accord de gouvernement, trouvé sur le coin d'une table au bout d'une nuit glaciale, ne saurait être un frein à notre mobilisation. Il doit au contraire renforcer notre détermination à combattre ce gouvernement de casse sociale. Qu'il sache que nous ne cèderons rien ! Que chaque pouce de terrain sera défendu bec et ongles. Avec acharnement car l'austérité ne sera jamais un projet commun de vie. Avec conscience car nous savons pourquoi nous nous battons ; pour forger ce pacte d'alliance d'une société où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Pour consolider les services publics, notre richesse commune, notre garantie sociale, notre contribution collective.

Oui, la lutte risque d'être longue. Oui, cela sera difficile, rude et intense. Mais nous avons déjà réussi à faire reculer ce gouvernement sur le malus pension. N'oublions pas que, pour l'instant, rien n'est voté ! Le plan d'action continue. Les braseros ne vont pas s'éteindre, les banderoles ne seront pas repliées, nos drapeaux vont continuer à nous indiquer la voie de la résistance et de l'opiniâtreté.

Fiers de nos services publics ! Fiers de résister !

### PATRICK LEBRUN

Secrétaire général de l'IRW-CGSP

### VIOLAINE DENEYS

Secrétaire générale de l'IRB-CGSP

1. « Toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme. » A. Camus, L'Homme révolté.



## PLAN D'ACTION ■■■■

### PLAN D'ACTION

## BATTRE L'ARIZONA TANT QU'ON EST CHAUDS !

Nous avons promis que la rentrée serait sociale et que l'automne sera chaud ! Promesse tenue ! Et de façon historique en plus. La manifestation FGTB du 14 octobre a réuni entre 140 000 et 200 000 personnes et réussir quatre journées de grève consécutives en novembre marquent notre histoire sociale d'une pierre blanche.

Celle sur laquelle va achopper le gouvernement Arizona, celle sur laquelle vont buter les gouvernements libéraux de ce pays. La régression sociale qu'ils nous mènent trouvent sa juste réplique dans un mouvement social plus uni et déterminé que jamais. Le Front commun et le front social, forts de leur cohésion, ont déjà promis qu'il n'y aurait pas de trêve des confiseurs et que, si l'Arizona n'est pas tombé d'ici là, le début de l'année 2026 connaîtra de nouvelles mobilisations.



Ce qui marque le plan d'action de la rentrée 2025, c'est la cohésion et la convergence du mouvement social uni et solidaire pour lutter contre l'appauvrissement généralisé organisé sciemment par l'Arizona. Comme une sorte de Pacte des générations qui rassemble sur une même barricade des jeunes, des étudiants et des pensionnés, qui unit dans une même résistance des chômeurs, des allocataires sociaux, des hommes et des femmes, des travailleurs, des salariés et des fonctionnaires, des mutuellistes et des petits indépendants, des défenseurs des droits de l'Homme et des militants antifascistes, des syndicalistes bien sûr mais aussi des citoyens conscients et d'autres qui le deviennent de plus en plus. Conscients de la gravité de la situation et de l'attaque massive contre toutes les conquêtes sociales qui ont élevé le niveau de vie de la population.

#### 7 SEPTEMBRE : MANIFESTATION CARTON ROUGE

Le top départ du plan d'action n'est pas un mouvement directement syndical. Mais la manifestation Carton rouge pour dénoncer le génocide en cours à Gaza. Dans cette

matière internationale comme dans les plus sociales, le gouvernement Arizona a là aussi démontré toute sa duplicité et toute sa complicité. Fidèle à son engagement historique pour la paix, les droits humains et la solidarité internationale, le bloc FGTB a contribué au succès retentissant d'une manifestation de près de 120 000 personnes.

#### 24 SEPTEMBRE : MARCHE POUR L'EMPLOI DE QUALITÉ

Les 10 000 manifestants regroupés dans les rues de Namur à l'appel de la FGTB wallonne et du front commun entendent dénoncer les mesures antisociales du gouvernement Azur qui déploie une politique en tous points comparable à celle de l'Arizona. Syndicalistes, jeunes, mouvements associatifs, nous étions massivement réunis contre une austérité érigée en système, une austérité qui s'attaque toujours aux mêmes avec, notamment, la suppression arbitraire de subsides, les attaques contre les services publics, la marchandisation de l'emploi, des crèches et maisons de repos ou encore une politique fiscale injuste. La réforme des Aides à la promotion de l'emploi (APE) est particulièrement odieuse quand on se

rappelle que les APE permettent de subventionner 72.000 emplois dans des secteurs essentiels comme notamment les écoles, les hôpitaux ou les aides à domicile. Pareillement, l'exclusion des chômeurs après deux ans ne va créer que de l'exclusion supplémentaire. Des dizaines de milliers de personnes vont se retrouver sans aucune perspective.

Alors, on ne peut rien lâcher : il faut regarder ces gouvernements de malheur en face, leur montrer qu'ils ne nous font pas peur et nous faire respecter ! C'est ce programme combatif qui sera le fil rouge de l'ensemble de notre plan d'action qui débute l'automne chaud que nous avons promis.

### 5 OCTOBRE : MARCHE POUR LE CLIMAT

Organisée par la Coalition Climat dont la FGTB est membre, nous étions près de 30 000 personnes à défiler ce dimanche à Bruxelles pour la justice climatique. Là aussi, le gouvernement fédéral manque totalement d'ambition ou, pour le dire autrement, son inaction dissimule mal une politique totalement en faveur des multinationales. La FGTB veut rappeler que l'argent public ne doit plus servir à subventionner les grands pollueurs, mais à financer ce qui compte vraiment : énergies renouvelables, logements abordables, transports publics accessibles, emplois dignes, santé et protection sociale. La justice climatique et la justice sociale sont indissociables, et les choix politiques doivent refléter cette évidence.

### 14 OCTOBRE : COUP DE FOUDRE SOCIAL : L'ARIZONA, ON N'EN VEUT PAS !

Coup de foudre social ! Plus vu ça depuis 30 ans : entre 140 000 et 200 000 manifestants venus crier leur refus des politiques du gouvernement DeWever-Bouchez. Si tant de personnes ont rejoint les rangs soudés de la contestation, nous le devons aussi au courage exemplaire des cheminots. En effet, en assurant leurs prestations, ils ont permis à des milliers de personnes de prendre les trains et les convois spéciaux qui les ont amenés en toute sécurité à Bruxelles. Et qui, en les ramenant plusieurs heures plus tard, ont ramené également une confiance et une conscience accrue de notre rapport de force au pire gouvernement que nous ayons jamais connu.

Plus que jamais l'Arizona est un désert ! Face à la masse impressionnante venue contester leurs mesures, il n'a pu répondre que par le mépris, soit en minimisant à 80 000 personnes la force mobilisée dans les rues de Bruxelles, soit en s'autorisant à dire qu'il continuait à œuvrer « [pour les 5 millions de personnes qui ont travaillé ce 14 octobre](#) ». Mais ces effets de manche ne trompent personne. Au contraire,



ils renforcent la détermination des milliers et des milliers de syndicalistes, de femmes, de jeunes, de militants associatifs et de citoyens venus affirmer que les alternatives à l'austérité aveugle sont possibles, qu'une autre société que celle de la détresse et du repli sur soi sécuritaire existe ! Ce 14 octobre est un coup de foudre social. L'orage gronde sur le désert de l'Arizona. Autour des syndicats, des blocs de jeunes, de pensionnés, d'étudiants, d'acteurs culturels, de profs, de soignants et de militants de tous bords se mettent en marche. Les appels à rejoindre le mouvement se sont multipliés, de toutes parts. La société civile s'est organisée. De nombreux manifestants n'ont jamais vu la tête du cortège, impossible d'avancer pendant plusieurs heures. Tout le monde se le dit : c'est du jamais vu ! On se sent porté par la vague, mais en fait il s'agit d'un tsunami ! [Ils sont venus de toutes les régions du pays](#), pour contrer la casse sociale du gouvernement Arizona. Pour donner une réponse claire à la politique de mépris qui s'abat depuis des mois sur le monde du travail. L'Arizona, on n'en veut pas !

C'est notre système de solidarité qui les dérange. « Ils sont en train de dire à une infirmière épuisée, à un ouvrier cassé : « Ta douleur on s'en fout. » Une société qui n'intègre pas la fragilité, c'est une société qui perd son humanité », a rappelé Thierry Bodson, fortement applaudi lors de ce qui sera probablement sa dernière manifestation à la tête de la FGTB. Cette journée est un moment de convergence



des citoyens et du mouvement social. Une seule lutte, qui réunit celles et ceux qui refusent de voir la Belgique glisser vers un modèle de société où la solidarité devient un mot vide de sens.

### **23, 24, 25 ET 26 NOVEMBRE :** **L'APPEL DE NOVEMBRE**

Il n'a jamais été question de laisser la manifestation du 14 octobre sans suite, mais son gigantesque succès conforte la mobilisation et la renforce. Dès son Comité fédéral du 25 septembre, la CGSP annonce que non seulement son secteur Cheminots dépose un préavis de grève de 3 jours, les 24, 25 et 26 novembre mais qu'elle-même déclenchera une grève générale de l'ensemble des services publics du pays le 25 novembre. Le secteur Cheminots est d'ailleurs rejoint aussitôt par les secteurs TBM, Admi, Amio et Poste qui également décrètent 3 jours de grève consécutifs. Le secteur Enseignement sera quant à lui en action de grève le 10 novembre.

La FGTB n'est pas en reste et c'est lors de son Comité fédéral du **21 octobre** qu'elle embrasera sur une grève générale et ajoute deux dates au plan d'action. La détermination des délégués des trois régions du pays est d'autant plus forte que, malgré la mobilisation historique le 14 octobre, nous n'avons reçu de l'Arizona que mépris et arrogance comme fin de non-recevoir à nos légitimes revendications. Pire encore, De Wever et Bouchez ont annoncé chercher 10 milliards supplémentaires et proposent en plus un saut d'indexation, encore plus d'économies sur les pensions, une augmentation de la TVA...

Et cela s'ajoute aux mesures précédentes de démantèlement de la sécurité sociale et du marché du travail. Le chaos autour des mesures relatives aux pensions est désormais énorme. Plus de la moitié des femmes de notre pays seront touchées, notamment par le malus pension. C'est la prise en compte de ce fait qui justifie la deuxième date d'action. Il s'agit de se joindre à la grève des femmes lors de la Manifestation Mirabal, le dimanche 23 novembre, consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes. Les violences économiques perpétrées par l'Arizona justifient au plus haut point ce choix.

### **LA RÉSISTANCE SOCIALE S'ORGANISE**

**Dimanche 23/11 :** Grève et manifestation Mirabal contre les violences faites aux femmes

**Lundi 24/11 :** Grève de 3 jours des cheminots, des transports en commun et des administrations

**Mardi 25/11 :** Grève de l'ensemble des services publics

**Mercredi 26/11 :** Grève générale FGTB.

Quatre jours de grèves consécutifs ! Le moment est historique. Soulignons aussi, car c'est très important, que l'ensemble du pays, Nord, Centre et Sud est à l'arrêt et que le front commun avec la CSC et la CGSLB est total.

### **UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE**

De Wever et Bouchez aiment à répéter qu'il n'y a pas d'alternatives possibles à une telle austérité. Si l'on veut sauver la sécurité sociale et préserver les générations futures, il faudrait sacrifier celle d'aujourd'hui... Rien n'est plus faux !

Ces économies sont d'autant plus inutiles qu'elles ne serviront qu'à acheter des avions de combat ! Ces économies sont d'autant plus scandaleuses qu'elles ne touchent pas les classes aisées ! Ces économies sont d'autant plus illégales qu'elles contreviennent aux principes mêmes de notre Constitution. Il ne s'agit pas pour l'Arizona de combler des déficits mais de pousser à la privatisation de la sécurité sociale et des services publics.

Nos propositions sont étudiées, méthodiques et ont fait leurs preuves. Elles sur basent sur la redistribution des richesses au profit de tous et non sur leur accaparement au seul bénéfice des quelques déjà riches. Elles se fondent sur ce qui fait la valeur de notre modèle social : l'État de droit, la justice fiscale, la négociation collective.

Le gouvernement Arizona n'est pas aussi solide qu'il le prétend. Le succès de la manif du 14 octobre et la mobilisation d'anthologie que nous lui opposons font vaciller le piédestal de cette coalition de malheur. Les mesures de casse sociale ne sont pas encore votées, sans doute le seront-elles vers le 18 décembre. Il est encore temps de les arrêter !

L'hiver sera lui aussi chaud ! En lançant l'appel de novembre, le Front commun des organisations syndicales a d'ores et déjà promis de poursuivre la lutte durant ce mois de décembre. Qu'ils en soient persuadés : nous n'aurons de cesse que ces mesures soient retirées. Mieux, nous n'aurons de cesse que ce gouvernement cesse, se fissure, disparaisse et, avec lui, la mise à mort programmée de l'ensemble de notre système social.



# LE POINT SUR LES ATTAQUES DE NOS PENSIONS PUBLIQUES

Dès les supernotes du formateur De Wever et bien avant l'accord de coalition du gouvernement Arizona, la CGSP a pris la mesure de l'ampleur des attaques contre les travailleurs en général et ceux du secteur public en particulier. Les régimes de retraite sont particulièrement dans le viseur. Alors que les textes de lois qui massacrent nos pensions sont déposés au Parlement ce 25 novembre et peut-être votés aux alentours du 18 décembre, Tribune fait le point sur la réforme des pensions publiques.



Pour rappel, le gouvernement libéral-nationaliste dit Arizona a décrété l'austérité à tous les niveaux et exige pour cette mandature plus de 23 milliards d'économies. Ce n'est plus une cure d'amaigrissement mais un véritable cataclysme pour la Fonction publique qui y perd toutes ses spécificités ! Allongement des carrières, sans reconnaissance d'aucune pénibilité, sans possibilité de départ anticipé, abrogation du statut de la Fonction publique, diminution du montant des pensions détruisent littéralement le pacte social sur lequel s'est construit la paix sociale dans notre pays.

## VERS UN RÉGIME DE PENSION UNIQUE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

La réforme des pensions vise à rapprocher les trois régimes (salarié, fonctionnaire et indépendant) en un seul. Les principales convergences portent sur le calcul de la pension minimum et sur les conditions pour la retraite anticipée. Pour le calcul du montant de la pension, la volonté est « d'harmoniser » le régime des fonctionnaires sur celui, bien moins propice, du secteur privé : en prenant en compte l'ensemble de la carrière. L'âge légal de la pension et les règles concernant le nouveau bonus et le malus de pension seront d'application pour tous les travailleurs.

L'âge légal de la pension est l'âge auquel tout travailleur peut prendre sa pension, indépendamment du nombre d'années de carrière et sans risque de pénalité financière. Pour les personnes nées en 1964 et après, l'âge légal de la pension est de 67 ans. Le ministre NVA des pensions Jan Jambon introduit trois grands changements.

Premièrement, un **malus pension** pour le travailleur qui prend sa pension avant l'âge légal. C'est 2, 4 voire 5 % par année d'anticipation. Seuls les travailleurs qui rempliront la double condition de travail de 35 « années effectives » (avec pour chaque année au moins 156 jours travaillés) et 7020 jours de travail effectif (en moyenne 45 années à mi-temps) pourront encore partir à la pension anticipée sans malus. À titre illustratif, une personne née en 1966 et qui prendrait anticipativement sa pension à 62 ans, soit 5 ans avant l'âge légal de la pension, encourt un malus de 20 % ou 5 x 4 %. Cela signifie que pendant **toute la durée de sa pension**, son montant sera amputé de ces 20 % !

La FGTB a calculé, sur base du rapport du Service fédéral des pensions, que l'application de ce malus fera subir un impact négatif à plus de 30 % des travailleurs, dont parmi eux plus de 70 % de femmes, qui y perdront en moyenne 318 euros par mois ! Ce gouvernement est une fabrique de pauvres !



Ensuite, deuxièmement, **la durée des prestations nécessaires pour qu'une année de carrière soit prise en compte pour la pension anticipée** est modifiée. Là où 104 jours travaillés ou assimilés (4 mois en équivalent temps plein) suffisent aujourd'hui, il faudra, à partir de 2027, 156 jours travaillés ou assimilés (6 mois en équivalent temps plein). À noter que la nouvelle définition vaut aussi pour les années de carrière du passé. De la sorte, les travailleurs subissent des règles du jeu modifiées en cours de route !

Enfin, troisièmement, en 2027, la pension anticipée sera aussi possible à 60 ans mais seulement après 42 années de carrière « effectives ». **Chaque année devra compter 234 jours travaillés** (9 mois en équivalent temps plein). Seuls les jours de chômage temporaire seront assimilés à des jours travaillés. Le congé de maternité, de naissance ou le congé parental ne compteront pas comme des jours dans cette nouvelle possibilité de départ anticipé... pas plus que le service militaire obligatoire. Cette condition de 234 jours est pratiquement inaccessible pour beaucoup d'entre nous et les femmes, à coup sûr, ne pourront presque jamais en bénéficier !

Outre ces « réformes » qui s'appliquent aux trois régimes de pension, le ministre Jambon prévoit encore des mesures spécifiques pour le secteur public que nous analysons dans ce dossier.

En matière de pensions publiques, le gouvernement Arizona a déjà réussi à faire passer lors de son « Accord de Pâques » la limitation de l'indexation des pensions et la suppression du bonus pension qui avait été décidé par la Ministre des Pensions Lalieux. Rien que ces deux mesures constituent une véritable rupture de contrat à l'égard des pensionnés et ne manqueront pas de provoquer incompréhensions et confusion auprès des citoyens.

## ANALYSE DES MESURES EN COURS

### Suppression des régimes avec un âge préférentiel

Les âges de pension spécifiques pour les **militaires** (selon le grade mais dans la plupart des cas 56 ans) et les **conducteurs de train/accompagnateurs SNCB** (à partir de 55 ans, mais à des conditions strictes) disparaissent purement et simplement ! À partir du premier février 2027, ils subiront

l'application du même âge légal (66 ans et 67 ans en 2030) et les mêmes conditions pour un départ anticipé (60 ans et 44 ans de carrière ; 61 ou 62 ans et 43 ans de carrière ; 63 ans et 42 ans de carrière) que le régime commun.

Des mesures transitoires sont prévues uniquement si l'agent atteint l'âge de 59 ans en 2030 au plus tard. Pour le personnel militaire, des mesures transitoires sont aussi prévues mais largement insuffisantes (pour les militaires nés en 1976 ou après, rien n'est prévu).

### Prolongation de la durée du traitement de référence

Le calcul du montant de la pension des fonctionnaires fédéraux se fera, progressivement à partir du 1er janvier 2027, sur l'ensemble de leur carrière. Et non plus les 4 ou 10 dernières années. Par conséquent, leur pension diminuera de 10 à 15 % !

### Suppression des tantièmes préférentiels

Pour les fonctionnaires nommés avec une fraction de carrière préférentielle (« tantième » autre que 1/60<sup>ème</sup>), le « coefficient d'augmentation » disparaît. Ce qui implique qu'ils devront travailler environ deux ans de plus. Toutefois, un tantième préférentiel pour le calcul de la pension sera maintenu uniquement pour les services antérieurs au 1er janvier 2027. Si les tantièmes préférentiels sont supprimés, le coefficient de majoration (réduit cependant à 1,025) sera maintenu pour certaines catégories de personnel qui conserveront un léger avantage pour la pension anticipée. Il s'agit du personnel enseignant (maternel, primaire et secondaire), du personnel effectuant des *services actifs* (sens strict) ainsi que des pompiers professionnels qui participent directement à la lutte contre le feu et des membres du cadre opérationnel des services de police en qualité de fonctionnaire de police ou d'agent de police.

### Réduction des services admissibles

La prise en compte des périodes assimilées au cours de la carrière, c'est-à-dire les périodes où le bénéficiaire n'a pas effectivement travaillé, sera limitée. À partir de 2027, les périodes assimilées représentant plus de 40 % de la carrière ne seront plus prises en compte dans le calcul de la pension des salariés et des indépendants. Cette limite de 40 %

diminuera chaque année jusqu'à atteindre 20 % en 2031. Les fonctionnaires nommés connaissent déjà cette limitation de certaines absences (crédit de carrière). Même si, en ce qui concerne les contractuels, la disposition limitant à 20 % les périodes admissibles n'a pas encore été présentée au Comité de gestion du Service fédéral des Pensions, le but est clair : il s'agit de restreindre ces périodes dans le calcul de la pension. Il est important de noter que le « plafond de 20 % » vaut aussi pour les années de carrière du passé. Une fois encore, les règles du jeu sont modifiées en cours de route.

Pour le régime de pension des fonctionnaires, à partir du 1er janvier 2026, toutes les absences non rémunérées mais assimilées à de l'activité de service ne seront plus prises en compte, sauf pour les absences explicitement reprises dans la loi. Il restera des exceptions par exemple pour s'occuper d'un enfant de moins de 13 ans, ou d'un enfant avec handicap, vivant sous le même toit, ou pour s'occuper d'un membre de sa famille gravement malade. Toutefois, un nouveau quota sera aussi fixé qui limitera ces assimilations pour motifs de soins et de formation à 24 mois (à temps plein).

Les périodes d'absences non rémunérées assimilées à de l'activité de service suivantes seront les seules encore admissibles :

- les périodes d'interruption de carrière (IC) dans le cadre d'un congé fédéral pour motif de soins pour lesquels l'ONEM verse une allocation (IC soins palliatifs, IC congé parental, IC pour assistance médicale, IC pour aidants proches, le congé parental pour parents d'accueil) ;
- les absences non-rémunérées assimilées à de l'activité de service en vertu du statut applicable à l'agent mais uniquement celles qui concernent des motifs de soins ou de formation ;
- des périodes d'interruption de carrière partielle à partir de 60 ans (conditions) ;
- les périodes de congé pour mission d'intérêt général qui ne sont pas rémunérées ;
- le congé pour stage (principalement pour un stage à HR-rail) ;
- les périodes de congé politique ;
- les périodes de congé pour mission syndicale ;
- les périodes d'arrêt de travail ;
- les périodes de détention préventive (tant qu'il n'y a pas de condamnation).

Les congés (ou disponibilités) préalables à la pension ne seront plus pris en compte que pour 24 mois calendriers (alors qu'ils peuvent atteindre 5 ans actuellement). Or, ces congés avaient été mis en place pour faire face à la pénibilité de ces fonctions...

Les interruptions de carrières sans motif ne seront plus du tout admissibles dès le 1er janvier 2026.

Les prestations réduites de fin de carrière ne seront prises en compte que si elles sont prises à partir de 60 ans, prises à temps partiel, ouvrent un droit à une allocation de l'ONEM et moyennant le versement d'une cotisation personnelle de 7,5 % !

### Suppression de la péréquation

Avant, les pensions de retraite et de survie des fonctionnaires étaient revalorisées tous les deux ans selon l'évolution des traitements des membres actifs et selon les secteurs d'activité (corbeilles). Ce système sera supprimé au 1er janvier 2026 afin d'intégrer les pensions du secteur public dans l'enveloppe Bien-Être, commune au régime salarié. Malheureusement, le gouvernement Arizona a d'ores et déjà suspendu cette enveloppe jusqu'à la fin de la législature ...

### Suppression de la pension pour inaptitude physique

Le Ministre des Pensions veut stopper tout nouvel accès au régime de pension pour inaptitude physique à partir du 1er janvier 2026. En lieu et place du système organisé par la précédente Ministre des Pensions (l'allocation pour incapacité temporaire pour fonctionnaire qui permettait, après réévaluation médicale, de replacer un fonctionnaire déclaré apte au travail dans son administration), le nouveau système préfère « licencier » un agent déclaré médicalement inapte et à transférer la charge financière sur le dos de la Sécurité sociale. Les fonctionnaires fédéraux auront accès à une assurance incapacité et invalidité comme dans le secteur privé. Cette équivalence implique aussi que les fonctionnaires ne pourront plus épargner de jours de maladie.

## UN DES DERNIERS PILIERS DU RÉGIME STATUTAIRE EST EN TRAIN DE DISPARAITRE

La réforme touche grandement le régime de pension du secteur public, sans pour autant améliorer les pensions des salariés. La volonté « d'harmonisation » n'a pour objectif que de réduire les droits des uns, sans augmenter les droits des autres. L'aspect purement budgétaire a seul compté ! C'est un choix politique et même idéologique car les possibilités de faire autre chose étaient nombreuses mais toutes nos propositions ont été rejetées d'un revers de la main par l'Autorité qui a imposé ses limites et ses objectifs. **Un des derniers piliers du régime statutaire est en train de disparaître...**



Il est désormais acquis que toutes ces réformes n'aideront en rien à résorber le déficit ou à améliorer les finances publiques. Tout au plus, le saccage des pensions permettra-t-il de tenir l'absurde promesse faite à Donald Trump d'acheter son arsenal militaire. Cela vaut-il le coup ? La réponse est déjà connue ! Cette réforme, c'est du lose-lose : en échange de carrières plus longues, les montants des pensions seront en moyenne plus bas. À court terme, environ 30 % des travailleurs subissent un impact négatif. Ils perdent en moyenne plus de 300 euros par mois, soit un quart de leur pension, un coup de massue. Dans les faits, leurs pensions tombent bien en-dessous du seuil de pauvreté européen, passant en moyenne de 1390 € à 1072 € par mois.

**La réforme de Jambon touche surtout les femmes.** Sept travailleurs sur 10 affectés sont des travailleuses. Les pensions les plus basses sont également lourdement touchées : parmi les 20 % de pensions les plus faibles, 4 sur 10 voient leur pension baisser. Celles et ceux qui ne comptabilisent pas une carrière modèle à temps plein (sans aucun imprévus ou accidents de la vie) en paient le prix. Ainsi, 44 % des travailleurs et travailleuses touchés par le départ anticipé à la retraite sont en incapacité de travail (de longue durée). Mais la perte de pension n'est pas seulement due au « malus Jambon », car même ceux qui travaillent jusqu'à l'âge légal de la retraite subissent une perte considérable. Le futur « *plafond de 20 % des assimilations* » a un grand impact potentiel.

## LE BUT N'EST PAS DE SAUVER LES PENSIONS MAIS DE LES BRISER !

Le gouvernement prétend « *revaloriser le travail effectif* », mais en pratique il frappe aussi les longues carrières : des salariés avec de nombreuses années à temps plein qui, à cause d'une maladie, n'atteignent pas les 35 ans requis (pour l'exemption du malus), ou encore des travailleurs en reprise progressive du travail ou avec une allocation de garantie de revenus (AGR) combinant travail à temps partiel et allocation. Certains travailleurs et travailleuses risquent, en raison de la spécificité de leur statut, de rester sur le carreau, comme les artistes et les accueillantes d'enfants.

Relevons l'incohérence des arguments de ce gouvernement Arizona qui prétend que toutes ces mesures sont budgétairement nécessaires *afin de garantir la pérennité du système*. L'hypocrisie est à son comble quand on voit qu'en touchant au financement de la sécurité sociale, on sape du même coup la viabilité des pensions. Le gouvernement prétend travailler au bénéfice « *des générations futures* » mais la seule certitude qu'elles peuvent avoir est une pension encore plus basse... Déjà aujourd'hui, une pension ne représente en moyenne que 48 % du dernier salaire, la Belgique se situant ainsi largement en-dessous de la moyenne européenne.

Avec les mesures Arizona, ce taux de remplacement baisse de 9 % d'ici 2070. [Le Comité d'étude sur le vieillissement](#) a



examiné cet été les mesures du gouvernement : les fonctionnaires perdront 12 % de leur pension, même s'ils travaillent plus longtemps. L'ensemble des salariés en perdra 9 %. Ceux qui ne peuvent pas travailler plus longtemps et doivent partir avant 67 ans perdront encore beaucoup plus. Assurément, ce chantage sur l'avenir est fait pour favoriser les assurances pensions vendues très chères par des compagnies privées. C'est pourquoi le but de la réforme Jambon n'est pas de sauver les pensions, mais de les briser.

La réaction de la CGSP n'est pas que syndicale ; elle utilise tous les moyens à sa disposition pour contrer cette réforme et ne se privera d'aucun recours juridique devant les instances compétentes. En effet, cette réforme qui massacre notre modèle social est mal pensée et mal agencée. Outre la quasi-impossibilité pour les administrations compétentes d'implémenter à temps les nouvelles mesures, il faut pointer les problèmes juridiques causés par la réduction rétroactive des périodes assimilées pour des années de carrière du passé. En changeant les règles en cours de route, les citoyens sont confrontés à des conséquences impossibles à prévoir et, approchant de la retraite, ne peuvent plus adapter leur carrière. Les plans de pension du ministre Jambon violent ainsi le principe de sécurité juridique. De même, l'impact tout particulier de ces réformes sur les femmes comporte également le risque bien réel de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe.

C'est pourquoi, plus que jamais après la grande manifestation du 14 octobre dernier et après les grèves historiques qui nous ont vus fièrement nous opposer à ce gouvernement, notre détermination est intacte. Nous nous battons pour un système de pensions qui a fait ses preuves depuis 80 ans et qui est le ciment de la solidarité des travailleurs. Nous n'accepterons jamais que le pire gouvernement antisocial que notre pays ait connu vienne détruire ce que des générations de travailleurs ont patiemment bâti !

## DETTE PUBLIQUE ■■■

## LES (GROS) MENSONGES DE LA DROITE

*La situation budgétaire du pays est préoccupante et, sans réforme, les déficits resteront élevés, d'autant plus dans le cadre d'une conjoncture économique morose. Mais de là à affirmer que la Belgique est proche de la faillite et que les coupes budgétaires sont inéluctables, il y a un pas que les gouvernements libéraux franchissent sans scrupule pour s'attaquer à nos conquêtes sociales. Or, ce raisonnement repose sur une série de mensonges et de contre-vérités qu'il est essentiel de déconstruire.*

### « Un État ne peut pas dépenser plus qu'il ne gagne »

Même s'il est préférable de financer les politiques publiques sans générer de nouvelles dettes, la dette publique reste un outil essentiel pour les pouvoirs publics. Elle permet de financer de grands projets d'utilité collective, d'investir dans les services publics ou encore de soutenir l'économie en période de récession.

Toute dette n'est donc pas mauvaise en soi. Qu'un État s'endette est parfaitement normal. La vraie question n'est pas de savoir comment vivre sans dette publique, mais comment rendre le processus d'endettement légitime et démocratique. Comment s'endette-t-on ? Auprès de qui ? À quelles conditions ? Et pour quels objectifs ? Voilà les questions qu'il faudrait poser dans le débat public.

### « La dette est un fardeau pour les générations futures »

*« Faire de la dette, c'est dire à nos enfants qu'ils vont payer notre train de vie. ...Chaque enfant qui naît aujourd'hui en Wallonie a 50 000 euros de dette à cause de la manière dont nous avons vécu. »<sup>1</sup>*

Ce raisonnement, répété en boucle depuis des années, repose sur un calcul simpliste (on divise le montant total de la dette publique par le nombre d'habitants). Il est inexact essentiellement pour trois raisons.

Premièrement, il oublie que l'État détient aussi des actifs : des avoirs financiers, mais surtout un vaste patrimoine collectif — écoles, hôpitaux, infrastructures, etc. Or, la valeur de ces actifs dépasse celle de la dette. Chaque Belge ne naît donc pas avec une dette, mais avec un patrimoine commun, transmis aux générations futures.

Deuxièmement, ce qui compte réellement dans la dette publique, ce n'est pas tant le capital (les montants empruntés), que les intérêts payés chaque année. Ceux-ci sont financés par les impôts des générations actuelles et vont, à 97 %, aux grandes banques et institutions financières auprès desquelles



l'État emprunte à nouveau à l'échéance du titre de dette. La dette publique n'est donc pas un fardeau pour nos enfants, mais un enjeu politique et social opposant les détenteurs de capitaux au reste de la population. C'est un conflit entre classes sociales, non entre générations.

Enfin, il faut inlassablement rappeler que les dépenses publiques ne sont pas une ponction sur la richesse nationale produite mais qu'elles participent à la création de richesses présentes et futures, tant sociales qu'économiques.

### « La Belgique est au bord de la faillite »

La situation budgétaire belge est certes préoccupante, mais il faut éviter les discours alarmistes.

Si les taux d'intérêt à 10 ans ont fortement augmenté (de 0 % en 2022 à 3,3 % en 2025), et que les charges d'intérêt augmentent également (11 milliards en 2024 et 18 milliards prévus en 2030) le coût total de la dette reste modéré : environ 2,3 % du PIB, contre 4 % en 2007.

La dette belge est passée de 98 % du PIB en 2019 à 107 % en 2025, et elle pourrait atteindre 120 % en 2030. Mais il n'existe aucun seuil au-delà duquel une dette deviendrait insoutenable. Le plafond de 60 % imposé par l'UE est purement arbitraire. Le Japon vit avec 240 % de dette, et la Grèce est jugée « stable » aujourd'hui avec une dette de 150 %.

1. Propos tenus par Georges-Louis Bouchez lors d'une conférence en octobre 2025

Par ailleurs, ce ratio d'endettement par rapport au PIB est également critiquable. Par exemple, l'emprunt pour l'achat d'une maison se fait sur 15 ou 20 ans et n'est pas rapporté, heureusement, au salaire d'une seule année. Il faut donc calculer la part que représentent les remboursements par rapport à l'ensemble de la période de la durée de la dette. En Belgique, la durée moyenne d'un titre de dette est d'environ 10 ans. Dans ces conditions, la dette ne représente nullement 107 % de la richesse du pays, mais seulement 10 % de celle-ci, produite pendant ces dix années. On voit bien que l'effet d'effolement n'a aucune portée dans ce cas...

Quant aux agences de notation, elles ont certes légèrement dégradé la note de la Belgique (Fitch : de AA- à A+ en juin 2025), mais celle-ci reste excellente (on est passé de 17/20 à 16/20). Surtout, les marchés continuent à se ruer sur la dette belge : lors de l'émission du 5 septembre 2025, le pays cherchait 2,7 milliards, et les investisseurs ont proposé 7 milliards.

Bref, la situation est sérieuse mais la Belgique n'est pas au bord de la faillite. Dès lors, rien ne justifie qu'on s'attaque aux acquis sociaux en appliquant des politiques antisociales sans précédent.

### « Le problème vient de dépenses excessives »

Air connu : l'État est trop dépensier, notamment en matière sociale ! C'est faux !

Les hausses récentes de la dette proviennent surtout des sauvetages bancaires (2008-2011), de la crise du COVID et de la crise énergétique, pas d'un excès de dépenses sociales. En réalité, les dépenses publiques ont diminué ces dernières années : elles représentaient 55,9 % du PIB en 2013 contre 53,3 % en 2023.

Le véritable problème vient des recettes publiques. Depuis des décennies, les gouvernements ont réduit les impôts sur le capital et les entreprises. Le taux de l'impôt des sociétés est passé de 40 % en 1995 à 25 % aujourd'hui, tandis que le Tax shift coûte environ 5 milliards d'euros par an. Selon l'Institut Émile Vandervelde, si le niveau des recettes de 2013 avait été maintenu (53 % au lieu de 50 % actuellement), le budget belge serait proche de l'équilibre. Voilà l'origine de la dette : une crise des recettes, pas des dépenses.

### « Il faut réduire les dépenses publiques pour réduire le déficit »

On entend souvent : « Si la dette augmente, c'est parce que les dépenses sont trop importantes. Il faut les réduire pour assainir nos finances. C'est une gestion en « bon père de famille », une question de bon sens ». Rien n'est plus faux. En effet, un État n'est pas un ménage. D'une part, s'il peut agir sur ses dépenses, il peut aussi agir sur ses recettes, notamment via la fiscalité, ce qu'un ménage ne peut pas faire. D'autre part, diminuer les dépenses publiques ne réduit pas automatiquement le déficit. C'est même souvent l'inverse. En effet, réduire notamment les allocations fait baisser le pouvoir d'achat, donc la consommation, donc les recettes de TVA.



L'activité économique ralentit, les rentrées fiscales diminuent et le chômage augmente, ce qui accroît les dépenses. Résultat : le déficit et la dette s'aggravent. C'est un cercle vicieux ! Inversement, même si cela paraît contre-intuitif, une augmentation des dépenses peut participer à la réduction des déficits, car elle joue un rôle de moteur économique et d'amortisseur social, en particulier en période de récession ou de crise.

Cet échec des politiques d'austérité est connu et se vérifie depuis des décennies. Donnons l'exemple récent de la Finlande. Depuis juin 2023, la majorité de droite et d'extrême droite y a fait de la réduction des dépenses publiques sa priorité. Résultats : le chômage est passé de 7,9 % en 2024 à 9,3 % en 2025 ; 110 000 personnes supplémentaires passent sous le seuil de pauvreté. Et la dette est passée de 75 % du PIB en 2023 à 86 % en 2025. Pourtant, nos dirigeants persistent et signent dans la même direction.

### Conclusion : les gouvernements libéraux ne veulent pas diminuer la dette

Alors qu'ils répètent que la priorité est de réduire la dette, constatons que ce n'est pas le cas.

S'ils voulaient réellement diminuer la dette, ils n'appliqueraient pas des politiques d'austérité qui aggravent le problème.

S'ils voulaient réellement diminuer la dette, ils ne réduiraient pas les recettes via des mesures socialement injustes, comme l'illustre parfaitement la réforme des droits d'enregistrement en Wallonie, qui coûte à la Région 270 millions d'euros, et qui ne profitera qu'aux propriétaires.

S'ils voulaient vraiment diminuer la dette, ils prendraient des mesures visant à augmenter fortement les recettes. Et, contrairement à ce que la droite déclare, les possibilités existent et les marges de manœuvre sont importantes : augmenter la progressivité de l'impôt et globaliser les revenus (5 milliards), créer un impôt sur la fortune (6 milliards), lutter contre la fraude fiscale et la criminalité financière (10 milliards), taxer correctement les dividendes (1 milliard), ...

Enfin, s'ils voulaient vraiment diminuer la dette, ils se préoccuperaient sérieusement de la question écologique et climatique. Selon le Bureau du Plan, un réchauffement global de 2 à 3° C coûterait au moins 3 à 5 % du PIB d'ici 2050, soit entre 17 et 30 milliards d'euros.

## NOS DROITS ■■■

# LA JOURNÉE DES DÉLÉGUÉS ET DES LIBERTÉS SYNDICALES

Le groupe « action » de la Régionale de Charleroi organisait ce mercredi 19 novembre 2025 à la Place d'Armes à Namur, la 2e journée de lutte pour la défense des délégués syndicaux et des libertés syndicales. Après l'engouement de la journée du 19 novembre 2024, au CEME, à Charleroi, plus de 500 participants sont venus rappeler le rôle difficile du délégué syndical et affirmer les libertés syndicales plus que jamais menacées par les mesures répressives des gouvernements libéraux.



Alors que les actions syndicales et les manifestations se multiplient en cette fin d'année, cette journée des délégués démontre toute l'importance d'avoir une organisation syndicale forte. Et cela implique pour une organisation comme la FGTB de pouvoir disposer et compter sur des délégués et des militants qui ont la solidarité chevillée au corps. Comme le rappelle le Cde Philippe Barbion, Président de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de la Régionale FGTB de Charleroi Sud-Hainaut, organisateur de cette journée, les délégués sont en première ligne face aux employeurs.

Référents du bien-être, de la sécurité, de la qualité de l'emploi, les délégués sont aussi ceux vers lesquels se tournent d'abord leurs collègues afin d'être informés, protégés, accompagnés. Pourtant, ces dernières années, les délégués syndicaux sont de plus en plus soumis à des pressions, parfois même à du chantage de la part de leur autorité. Et pendant que la défense des droits des travailleurs s'avère de plus en plus difficile, les gouvernements ne manquent pas d'en rajouter encore. Comme la réduction de la protection légale des délégués mais aussi les tentatives de nous faire passer pour des casseurs dans les manifestations...

À l'occasion de cette journée, Philippe Barbion tient à mettre sous les projecteurs le dévouement et la solidarité exemplaire de celles et ceux qui font vivre la base syndicale. Avec le Cde Lillo Augelo, il a composé « La Chanson du délégué », qui s'écoute, façon rap, comme un hommage aux militants et aux militantes de la FGTB. Avec le succès de cette deuxième édition de la Journée du délégué, un pas semble franchi pour pérenniser ce soutien dans une journée d'action annuelle nationale pour la défense de nos libertés syndicales.

## LA CHANSON DES DÉLÉGUÉS

« Dans le monde du travail si tu veux être protégé, syndique-toi à la FGTB.

Il y a des délégués et déléguées formidables, compétents et toujours disponibles.

Ton employeur te cherche des poux pas de soucis ton délégué sera toujours là.

*Refrain : Être délégué c'est du bonheur et une belle école de vie.*

*Pour le travailleur c'est une présence importante à tout moment.*

*Défendre nos délégués c'est nous défendre aussi.*

Soutenir les délégués c'est notre priorité et notre devoir. Notre charte d'honneur doit-être : « ne touche ni à mon délégué ni à nos libertés syndicales ! ».

La FGTB sera toujours là pour défendre nos valeurs et ceux qui les défendent. »

(Extrait. À retrouver sur Spotify)



# VIDÉO JOURNÉE DES DÉLÉGUÉS

La 2<sup>e</sup> édition de la journée des délégué.es et des libertés syndicales s’est tenue à Namur le 19 novembre dernier. 300 camarades ont répondu à l’appel et sont venus dire leur solidarité envers celles et ceux qui se battent au quotidien pour défendre nos droits et nos valeurs. De nombreux intervenants aussi à la Tribune.

Vous avez raté ça ? Retrouvez l’intégralité des discours dans notre Facebook live.  
C’est par ici : <https://www.facebook.com/irwcgsp/videos/627275070471974>

La cellule Comm’ IRW CGSP.





# GOVERNEMENT INTROUVABLE, AVENIR INCERTAIN, BRUXELLES EN DANGER

*Plus de cinq cents jours après les élections régionales, l'absence de gouvernement plonge Bruxelles dans une crise de gouvernance sans précédent. Cette paralysie politique fragilise les services publics. À cela s'ajoute la politique austéraitre du gouvernement Arizona, dont les mesures nuisent à la Région.*

Au moment d'écrire ces lignes, la Région n'a toujours pas de budget. L'exécutif bruxellois, réduit à la gestion des affaires courantes, voit sa capacité décisionnelle limitée et est contraint de fonctionner avec des douzièmes provisoires. Cette situation, couplée à une crise politique inquiétante met en péril les institutions régionales et impactent nos services publics de multiples manières. Par contre, le gouvernement Arizona ne perd pas de temps pour mettre en œuvre sa politique au détriment de Bruxelles !

## FUSION DES SIX ZONES DE POLICE ?

L'idée d'une fusion des six zones de police de Bruxelles en une seule entité, initialement soutenue par des partis flamands dont le Vlaams Belang, est reprise par le gouvernement Arizona sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur (MR). Alors que cette réforme est censée améliorer l'efficacité et générer des économies d'échelle, une étude de l'Université de Gand, menée en 2016, a démontré que les économies promises seraient marginales, les polices locales bénéficiant déjà de tarifs avantageux via les marchés publics fédéraux. L'argument budgétaire ne justifie donc pas une telle réforme, d'autant moins pertinente que les polices locales collaborent déjà en cas de crise ou d'événements majeurs.

En supprimant les conseils de police - instances locales composées d'élus communaux - le gouvernement prive les oppositions politiques de tout moyen de contrôle sur les actions policières. De plus, les spécificités locales pourraient être négligées par une gestion uniformisée, moins adaptée aux besoins des quartiers.

Plutôt que de résoudre les problèmes structurels, comme le manque de personnel, cette réforme risque d'aggraver les déséquilibres et de créer des pénuries dans certaines zones. Les policiers expriment des craintes légitimes : perte de primes, licenciements pour le personnel contractuel, privatisation de certaines tâches, et déplacements forcés à travers la Région, sans considération pour leur ancrage local ou leur vie privée.

La question sécuritaire est devenue un enjeu central pour l'économie et la cohésion sociale de la capitale, ce qui appelle une approche concertée et respectueuse des réalités locales plutôt qu'une mesure idéologique, imposée sans concertation.

## ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES NÉGLIGÉS

Déjà fragilisés par un sous-financement chronique, les musées du Cinquantaire, des Beaux-Arts, des Sciences naturelles, des Instruments de musique, Magritte, voient leurs budgets amputés, limitant leur capacité à innover, à moderniser leurs équipements, à entretenir les bâtiments qui les abritent, bridant ainsi leur capacité à conserver et à présenter leurs collections aux publics.

## ACCORD BELIRIS MENACÉ

L'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région, qui vise à financer et à coordonner les grands travaux d'infrastructures et de rénovation urbaine afin de soutenir et renforcer le statut international de Bruxelles, verrait son budget amputé d'un tiers par l'Arizona. Les projets en cours dans les domaines de la mobilité ; des transports publics ; des espaces verts ; des logements sociaux ; des infrastructures sportives et culturelles ou de la restauration du patrimoine verraient alors leurs chantiers gelés ou reportés au détriment de la qualité de vie et de l'attractivité de la capitale.

Ces décisions sont prises sans concertation avec les Bruxellois au mépris des réalités régionales. S'opposer à ces attaques constitue le sens de notre engagement et de nos actions en faveur des citoyens et de nos services publics !

**Violaine DENEYS,**  
Secrétaire générale de la CGSP-Bruxelles

## ADMI-MOTS: LE BILLET DU SECTEUR ADMI

# DÉGAGEONS CES GOUVERNEMENTS DE MALHEUR!

Dès l'entame des négociations pour former les gouvernements qui nous dirigent, on savait que ceux-ci allaient s'en prendre avec ardeur à la fonction publique, afin de la désarçonner et dès lors la rendre moins efficace. Ils l'ont démontré dans les déclarations de politique (générale, régionale et communautaire). Et il aura fallu attendre une année complète de (non) gouvernance pour que les premiers chiffres budgétaires tombent et annoncent des politiques d'austérité sans aucune comparaison d'aussi loin que remonte ma mémoire !

Jugez plutôt les décisions accouchées du conclave budgétaire en Région wallonne: 270,4 millions d'euros d'économies et de restrictions prévus en 2026.

Et le tout pour financer quoi? Le fameux cadeau fiscal de réduction des droits d'enregistrement (de 12,5 à 3%), à hauteur de 295 millions d'euros en 2026 (déjà 245 millions offerts en 2025)! Une aide aux jeunes ménages qui rêvent de devenir propriétaires? Non, une véritable honte fiscale lorsqu'on sait que ces cadeaux n'ont eu aucun impact sur le portefeuille des ménages voulant s'offrir une maison car le prix des habitations a été automatiquement revu à la hausse par les vendeurs qui ont tiré le jackpot (13% d'augmentation moyenne du prix des maisons en 2025). Mieux qu'à la loterie nationale, ici on gagne à tous les coups!

Pourtant c'est un des « b.a.-ba » en économie: quand l'offre d'un « bien rare » reste inchangée, son prix le reste aussi. Donc si la taxation diminue sur ce bien, son prix de base augmente.

CQFD les ingénieurs!!!

Et pendant ce temps-là, c'est la fonction publique (et donc les citoyens) qui trinque via des décisions budgétaires prises par le gouvernement wallon tels que les suppressions ou réductions des aides à l'emploi (APE) - entendez par là des pertes de financement pour les membres du personnel et donc de possibles pertes d'emplois. Voici la liste des pertes prévues pour 2026:

- Réduction des APE pour les villes et communes: 17,50 M€ (1 128 emplois).



- Suppression des APE pour les provinces: 7,32 M€ (451 emplois).
- Réduction de 12,5% des APE dans les intercommunales: 4,77 M€ (289 emplois).
- Réduction des APE de la région wallonne (25%): 2,82 M€ (107 emplois).
- Réduction des APE de la communauté française (25%): 0,79 M€ (31 emplois).
- Réduction des APE dans les régies communales autonomes (25%): 0,73 M€ (50 emplois).
- Suppression des APE dans les zones de secours: 0,56 M€ (49 emplois).
- Suppression des APE dans les zones de police: 0,51 M€ (47 emplois).
- Non indexation des APE dans les pouvoirs locaux: 10 M€ (637 emplois).
- Récupération des indus: 15 M€ (770 emplois)

Soit un total de 60 millions d'euros rien que pour les APE du secteur public. C'est-à-dire l'équivalent de 2.792,69 ETP (équivalents temps-plein) ou 3.559 agents concernés ! Si tous ces agents devaient être licenciés demain, cela correspondrait à l'équivalent du double du nombre d'emplois qui ont été menacés suite à la décision de fermeture des magasins Cora. En 2025, les politiques se sont, à juste titre, démenés pour tenter d'éviter une catastrophe sociale sans nom. Et en 2026 le gouvernement wallon sera, à lui seul, le fossoyeur de centaines d'emplois. Le Ministre Jeholet, qui assume totalement cette décision, devrait être affublé du titre de ministre du chômage !

Ajoutez à ces chiffres d'autres décisions liées au budget wallon, tels que la norme de remplacement des agents de la fonction publique fixée à 1 agent sur 3 départs, la non-indexation des budgets des UAP (4,8 M€), des économies sur la dotation de gestion à l'AVIQ (5,6 M€) et le recentrage de ses missions (28,3 M€), des économies au Forem et à l'IFAPME (4,8 M€), ainsi que pour Famiwal (1 M€). Soit près de 45 M€ au total des OIP.

Et remettez une couche avec la disparition de la compensation au plan Marshall pour les communes, à hauteur de 45 M€.

La lourde addition revient à 150 millions d'économies sur le dos de la fonction publique dont :

- 72,5 M€ sur le dos des communes,
- 45 M€ sur le dos des UAP,
- 7,32 M€ sur le dos des provinces,
- 4,77 M€ sur le dos des intercommunales,
- 3,61 M€ sur le dos de la région et de la communauté,
- 1,8 M€ sur le dos des zones de secours, zones de police et RCA,
- 15 M€ sur le dos de la fonction publique générale.

Par ce budget, ce gouvernement vert azur démontre bel et bien qu'il déteste la fonction publique et ses agents !

D'autant si l'on ajoute les annonces sur les politiques fonctionnelles faites durant cette année : suppression du statut, non remplacement des départs d'agents, fusion forcée de CPAS avec leurs communes, reprise totale du financement des zones de secours par les provinces, rationalisation du nombre d'intercommunales...

On s'attend à un cataclysme social dans le secteur public et à une réduction drastique du soutien et des services offerts à la population. C'est donc la partie la plus précaire de nos citoyens qui va payer lourdement l'addition. Tout ceci, rappelons-le, non pas pour diminuer la dette publique, comme les MR-Engagés le répètent à tue-tête. Mais bien, rappelons-le à nouveau, pour financer une politique immobilière qui aura engraisé une partie riche de la population.

À l'image du mythe de Sisyphe (contraint de pousser, sur une montagne, un rocher qui retombe éternellement chaque fois que le sommet est atteint), le gouvernement Dolimont est donc tenu de boucher chaque année le trou qu'il creuse lui-même dans les finances wallonnes.

Et ce n'est pas mieux aux autres niveaux de pouvoir.

Au niveau fédéral, citons de façon non exhaustive la réforme des pensions annoncée avec fracas par le ministre Jambon et qui se voit bloquée d'un grand coup de frein pour des raisons techniques. Ou encore les déboires du gouvernement Arizona qui pédale dans la semoule pour finaliser son budget. Ce couac au fédéral nous arrange bien car tant la réforme des pensions qui s'avère être tout bonnement une attaque frontale de plus sur les pensions des services publics ; que les mesures annoncées dans la presse pour finaliser le budget fédéral sont tout simplement imbuables : saut d'index partiel, économies dans les soins de santé, réduction des dépenses de l'État ...

Citons enfin les coupes budgétaires décidées à la Communauté française, tout particulièrement pour le secteur de l'enfance.

Ces raisons expliquent à elles seules pourquoi nous avons déposé un préavis de 4 jours de grève en novembre. Du jamais vu ! À l'image des décisions anti-sociale et anti-services publics des gouvernements.

On nous annonçait un gouvernement d'ingénieurs.

Au final, ingénieux ils ne sont pas !

À un point tel que nous préférerions un gouvernement d'artistes. Car ces derniers ne nous vendent pas cher et vilain du rêve, ils nous offrent des rêves, de la joie et du talent.

Ouste les pseudo ingénieurs !

**Olivier NYSSSEN,**  
**Secrétaire général CGSP Ami**



# LA VISION DU MR ET DES ENGAGÉS?!

**CASSER** les services publics

**ASPHYXIER** les travailleurs

**SUPPRIMER** des emplois

**PRÉCARISER** les citoyens, les familles...

**CULPABILISER** les chômeurs, les malades...

Dès 2026, au travers des budgets wallons et de la Communauté française, MR et Engagés sabrent encore dans les services publics, la solidarité, l'emploi, l'enseignement, l'éducation permanente, les pouvoirs locaux, la santé, ...

## LEURS CHOIX, C'EST ÇA :

### EN RÉGION WALLONNE

→ **RÉFORME DES DROITS D'ENREGISTREMENT** ≈ 270 MILLIONSC  
 → **ÉCONOMIES PROGRAMMÉES SUR NOS DOS** ≈ 270MILLIONSC



## LA FONCTION PUBLIQUE EST ATTAQUÉE DE TOUTES PARTS :

AVEC LEUR BUDGET WALLON ET FWB, MR ET ENGAGÉS FONT DES ÉCONOMIES SUR LES SERVICES PUBLICS DE PLUS DE 188 MILLIONS €

- 78,6 M € sur le dos des **communes**
- 8,72 M € sur le dos des **provinces**
- 5,8 M € sur le dos des **UAP**
- 4,77 M € sur le dos des **intercommunales**
- 3,61 M € sur le dos de **la Région et la Communauté**
- 1,8 M € sur le dos des **zones de secours, zones de police et RCA**
- 33,9 M € sur le dos de **l'AVIQ**
- 4,8 M € sur le dos du **Forem et de l'IFAPME**
- 1 M € sur le dos de **Famiwal**
- 74M € sur le dos du **secteur de l'Enfance**

PARMI LES MESURES DÉCIDÉES POUR ARRIVER À CES ÉCONOMIES :

- Suppression ou réduction des aides à l'emploi : Réduction APE villes et communes - intercommunales - RCA, éducation permanente... Suppression APE provinces - zones de secours - zones de police

### = UN RISQUE POUR LE MAINTIEN DE 2.800 EMPLOIS TEMPS PLEIN !

- Fonction publique : norme de remplacement (1 agent sur 3)
- Communes : Gel indexation et disparition de la compensation au plan Marshall
- Enfance : Marche arrière pour la réforme MILAC (encadrement 1,5 puéricultrices/ 7enfants)

DÉCIDÉMENT CE GOUVERNEMENT VERT AZUR N'AIME PAS LA FONCTION PUBLIQUE ET SES AGENTS !

**ARRÊTEZ LA CASSE!**

*L'avenir se construit pour et avec la jeunesse, pas au détriment de celle-ci !*

# 2026

*Que 2026 vous apporte joie, bonheur, santé ... et l'avènement d'un avenir meilleur.*

*Pour le Secrétariat wallon du Secteur Admi*

*Olivier Nyssen, André Gilles, Nawel Cheffi et Martine Ugolini*

## FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

### SPF FINANCES

#### UNE RENTRÉE DÉCEVANTE

*Dans notre édition de septembre, nous déplorions le manque de respect du dialogue social et du personnel du SPF Finances.*

Un préavis de grève à durée indéterminée pour l'ensemble du SPF Finances a été déposé ce 28 octobre 2025 par la CGSP et les autres organisations syndicales représentatives. Cette décision résulte des mois de blocage, de mépris du dialogue social et des violations répétées du Statut syndical par l'Autorité.

Pour la CGSP, il est important que les différents dossiers (fermeture de bâtiments, FedoRest, horaires à l'AG Douanes et Accises, ...) fassent l'objet de discussions constructives avec les organisations syndicales dans le respect du Statut syndical, c'est-à-dire en recherchant, ensemble, des solutions acceptables.

À la suite du dépôt de ce préavis, seule la Directrice P&O a réagi en prévoyant une rencontre avec les organisations syndicales représentatives afin de lister les dossiers qui seront mis à l'ordre du jour de la négociation syndicale. La CGSP a exigé un engagement ferme de sa part et veillera à une amélioration effective des conditions de travail du personnel.

Différentes assemblées générales du personnel ont été organisées afin de veiller à informer le personnel sur sa situation. La CGSP vous remercie pour votre présence en nombre.

### PENSION - SERVICES ACTIFS

#### VICTOIRE JURIDIQUE DE LA CGSP CONCRÉTISÉE

*Depuis plusieurs années, la CGSP porte le dossier de la reconnaissance des services actifs et soutient ses membres concernés par cette problématique.*

La CGSP a décidé de soutenir ses membres concernés et de saisir la Cour constitutionnelle en annulation des dispositions qui prévoient cette exigence.

La Cour constitutionnelle, par son arrêt n°45/2025 du 13 mars 2025, a constaté que les requérants sont soumis aux mêmes contraintes liées à la fonction que vise précisément à compenser le tantième préférentiel 1/50e, et conclut que l'article 40, 3°, 4° et 6° de la loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension, en ce qu'il limite le bénéficiaire du tantième préférentiel de

1/50e aux agents des anciens niveaux 2 et 2 + intégrés aux brigades motorisées des douanes au 1er janvier 1993 viole les articles 10 et 11 de la Constitution et l'annule.

Bonne nouvelle, des régularisations de situations individuelles sont en cours.

La CGSP Finances remercie les camarades qui ont permis cette victoire juridique.

**AF ENSAY, P. HOULLEZ, JF LEMAIRE**

# SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE

## QUEL AVENIR POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX ?

*Dans ses déclarations aux médias, la ministre Matz a fait part de sa volonté de réformer en profondeur les établissements scientifiques fédéraux et la politique scientifique fédérale. Ces déclarations ont provoqué beaucoup d'inquiétudes, mais les organisations syndicales n'ont toujours eu aucune information précise sur le contenu du plan de la ministre*

### A. Que sont les Établissements Scientifiques fédéraux ?

Ce sont des institutions qui effectuent des recherches scientifiques mais aussi qui conservent et mettent en valeur les collections fédérales.

Les métiers sont variés, d'un point de vue scientifique on retrouve des mathématiciens, des physiciens, des chimistes, des historiens, des juristes, des sociologues, des paléographes... Pour ce qui est des techniciens, il y a des menuisiers, des électriciens, des peintres, des restaurateurs de divers matériaux, des spécialistes des rayons X ou du carbone 14.

Et dans les fonctions d'appui on retrouve des gardiens du patrimoine, des agents chargés de l'entretien et du nettoyage, des comptables, des spécialistes RH, ...

C'est un monde de métiers complexes et variés qui sont complémentaires et tous aussi importants. Que serait un musée sans gardiens ? Que ferait un scientifique seul sans techniciens ?

### B. Quelles sont les conséquences des annonces de la ministre ?

La politique Arizona engendre des craintes et de l'incertitude. Craintes immédiates, vu les économies linéaires appliquées sur des institutions en manque de personnel et de moyens et craintes à plus long terme sur l'avenir vu les déclarations de la Ministre.

Un effet que nous observons déjà est la multiplication de contrats à durée déterminée, qui sont beaucoup utilisés dans



les établissements qui, vu le manque de dotation, se tournent vers des projets financés par l'Europe ou des institutions internationales.

Nous observons depuis quelques mois que ces CDD sont de plus en plus rarement renouvelés, ce qui augmente encore la pression sur le personnel en place.

D'un point de vue psychosocial, le manque de personnel, l'incertitude face à l'avenir (ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement annonce des changements majeurs) entraînent une atmosphère délétère et les résultats des analyses psychosociales des différents établissements scientifiques sont de plus en plus mauvais, avec en filigrane une incertitude quant à l'avenir.

### C. Où en sommes-nous ?

Nous osons croire que la ministre va donner suite à notre demande de clarification et que nous la rencontrerons afin de clarifier l'avenir de ces institutions.

Des assemblées générales du personnel seront organisées dans l'ensemble des établissements scientifiques afin de vous faire part de ce que nous avons appris mais aussi de vous entendre.

Ensemble on est plus forts !

### V. DEMEULEMEESTER

# FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

## RÉGION WALLONNE

### RÉFORMES EN RÉGION WALLONNE ET À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

#### LA CGSP DÉNONCE UNE ATTAQUE COORDONNÉE CONTRE LE STATUT PUBLIC

*La CGSP fait face à une offensive sans précédent contre le statut des agents publics, menée simultanément en Région wallonne et à la Communauté française.*

Sous couvert de « modernisation » et « d'efficacité », les deux gouvernements organisent une contractualisation massive du personnel et un démantèlement progressif du service public. Derrière les justifications budgétaires se cache une volonté politique claire : affaiblir le statut, précariser les travailleurs et soumettre l'administration à une logique managériale et politique.

En Région wallonne, tout a commencé le 7 novembre 2024, lorsque la Ministre de la Fonction publique, Jacqueline Galant, a décidé unilatéralement, sans concertation, de transformer les réserves statutaires en réserves contractuelles. Les lauréats d'épreuves statutaires n'ont plus eu accès à la nomination, mais à de simples contrats à durée indéterminée : c'est CDI ou rien ! Cette mesure, contraire à l'esprit du Code de la Fonction publique, a suscité une vague d'indignation : la CGSP a immédiatement introduit plusieurs recours au Conseil d'État. Il s'agit clairement d'un coup de force contre le statut, la neutralité du service public et la concertation sociale.

Quelques semaines plus tard, le Gouvernement wallon a aggravé la situation en supprimant l'article 119 quater §2 du Code de la Fonction publique, qui permettait aux contractuels évalués positivement d'accéder à la nomination sur leur poste. Malgré une concertation purement formelle, la réforme a été adoptée contre l'avis des syndicats, confirmant la volonté politique de mettre fin à la nomination statutaire et de transformer le service public en employeur du secteur privé.

À la Communauté française, le scénario est identique : le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a supprimé les articles 14/6 et 14/7 du statut, qui offraient une voie d'accès à la nomination. Cette suppression, décidée sans véritable dialogue social, viole les engagements pris en 2014. Là encore, la CGSP a saisi le Conseil d'État, dénonçant une

réforme idéologique visant à faire disparaître le statut au profit d'une gestion purement budgétaire.

Sur le plan des effectifs, les deux gouvernements imposent la même logique d'austérité. En Wallonie, le moratoire du 17 juillet 2025 a gelé tous les recrutements (la voie vers la suppression de services est ouverte) et le conclave budgétaire du 21 octobre 2025 a instauré une norme de remplacement d'un départ sur trois. À la Communauté française, une « note verte » a réduit de 15 % les enveloppes de recrutement et bloqué la majorité des engagements, tandis que la non-indexation de l'enveloppe APE provoque des pertes d'emploi massives.

Les conditions de travail se détériorent : plafonnement du congé de maladie à 210 jours sur la carrière, réduction de l'indemnité de télétravail de 42 à 20 euros dès le 1er mars 2026... Le télétravail devient un outil de division et de démobilisation collective.

Partout, la CGSP dénonce la même dérive : affaiblir le statut, réduire les effectifs et casser le service public. Ce n'est pas une réforme de gestion, c'est une offensive idéologique. Le statut n'est pas un privilège : il est la garantie de l'indépendance, de la loyauté et du service au citoyen.

**Le service public n'est pas une variable d'ajustement budgétaire : c'est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.**

**La CGSP continuera à le défendre avec détermination, solidarité et combativité.**

**S. MAHAUDEN, S. JAUMONET**



*Cher(e)s Camarades,*

*À l'occasion de cette nouvelle année,  
le secteur AMiO souhaite vous présenter  
ses meilleurs vœux de bonheur,  
de prospérité et de santé.*

*Passez d'excellentes fêtes de fin d'année.*

*Nous comptons sur vous pour l'année 2026.*

*Soyons forts, unis et combattifs.*

*Bonne année 2026 à toutes et tous.*

*G. Wallez      J.-F. Lemaire      S. Jaumonet*



## AVENIR DU RAIL ET DE NOS PENSIONS : LA MOBILISATION SE POURSUIT

### ORGANISATION DES CHEMINS DE FER

Après des semaines et des mois de négociations, le projet de préaccord relatif à la réorganisation des Chemins de fer a été rejeté par la CGSP Cheminots/ACOD Spoor lors de son Comité national réuni le 9 octobre dernier.

Selon le ministre Crucke, le temps des négociations est terminé : place aux décisions !

En conséquence, les discussions avec la direction et le gouvernement concernant la « modernisation » de la politique du personnel sont arrivées à un point de non-retour.

Le ministre de tutelle, a fait le choix d'appliquer unilatéralement un texte qui introduit une modification profonde et inacceptable de la politique du personnel, s'écartant manifestement de l'esprit et de la lettre de l'accord de gouvernement. Quels risques ?

#### 1. Le contrat = nouvelle norme

Son projet prévoit que, dès le 1er janvier 2028, le recrutement contractuel deviendra la norme, reléguant le statut à une exception.

Cette mesure est en contradiction directe avec l'accord de gouvernement qui promettait une modernisation « dans le respect des droits existants » et non une suppression de facto progressive du statut, pilier de la sécurité de l'emploi.

#### 2. Fragilisation de HR Rail

Dans ce contexte, le rôle d'employeur unique de HR Rail est fragilisé, faisant peser le risque d'une rupture de l'harmonisation de la politique du personnel et favorisant l'apparition de disparités dans la gestion des Cheminots.

Face à l'ampleur sans précédent des défis qui se profilent, le rôle d'HR Rail en tant que garant du dialogue social unifié est plus vital que jamais. HR Rail est la clé d'un dialogue social non seulement structuré, mais fondamentalement unifié, assurant la stabilité dans le secteur du Rail. La concertation sociale doit impérativement devenir une priorité de gestion indispensable pour le gouvernement et la direction des Chemins de fer.

Les 675 millions d'euros d'économies imposées par le Gouvernement fédéral d'ici 2029 ainsi que la libéralisation du Rail décrétée par l'Union européenne à l'horizon 2032 risquent de redéfinir en profondeur l'avenir du Rail et

d'entraîner des réorganisations majeures. Ces perspectives engendrent inévitablement de fortes inquiétudes parmi les Cheminots.

#### 3. Affaiblissement du dialogue social

Le dialogue social ne peut être affaibli ou contourné au nom d'objectifs purement opérationnels ou financiers.

La tradition de concertation, selon le modèle statutaire établi au sein des Chemins de fer, doit impérativement se poursuivre de manière optimale, non seulement pour garantir la légitimité des décisions, mais aussi pour assurer la stabilité du service public. Pour la CGSP Cheminots, il est impératif de souligner que l'absence ou l'échec d'un dialogue social fort et unifié entraînera inévitablement de vives tensions sociales.

### RÉFORME DES PENSIONS : CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La complexité du dossier des pensions est considérablement aggravée par l'accord gouvernemental. Celui-ci impose unilatéralement 9,2 milliards d'euros d'économies d'ici 2029, une trajectoire budgétaire qui aura des répercussions directes et lourdes sur l'ensemble des travailleurs. Le projet de réforme des pensions du ministre Jan Jambon, bien qu'aligné sur les objectifs de l'accord de gouvernement, prend place dans ce cadre d'une contrainte financière extrême.

Les économies potentielles réalisées en réformant le régime de pension des fonctionnaires et des Cheminots en particulier (via des mesures telles que celles évoquées par le cabinet Jambon) sont une composante importante de l'effort budgétaire global.

Dans ce contexte de pression budgétaire, les mesures spécifiques visant les travailleurs des services publics sont perçues comme une attaque ciblée sur un secteur déjà sous tension.

C'est pourquoi une riposte intersectorielle inévitable est indispensable : l'ampleur et la nature des économies exigées sur les pensions mobilisent l'ensemble des syndicats des services publics pour défendre un statut social commun.

En conclusion, l'accord au sein du gouvernement n'est pas seulement une affaire de chiffres, mais il s'agit aussi d'un bras de fer politique nourri par l'opposition sociale.

## PLAN D' ACTIONS

Pour toutes les raisons précitées et malgré toutes les tentatives de concertation sociale, les inquiétudes des cheminots ne sont pas dissipées car les mesures découlant de l'accord de gouvernement demeurent une source constante de préoccupations pour l'ensemble des Cheminots.

La CGSP Cheminots/ACOD Spoor tient à réaffirmer son opposition à celles-ci qui vont impacter les droits en matière de pensions et précariser l'emploi par le biais de la contractualisation envisagée.

Dans ces conditions, le Front Commun (CGSP Cheminots/ACOD Spoor - CSC/ACV Transcom, SLFP Cheminots/VSOA Spoor, SIC/OVS et SACT/ASTB) a défini un plan d'actions qui a débuté par une grève de 72 heures (du 23 novembre au

26 novembre 2025). Grâce à la mobilisation exemplaire de l'ensemble des cheminots, cette action fut un succès sans équivoque !

Forts de ce soutien unanime, notre détermination à agir n'a jamais été aussi forte. Nous allons prochainement intensifier nos actions pour faire plier le gouvernement Arizona. Nous ferons entendre notre voix !

Malgré ce climat délétère, je vous souhaite, au nom du Secrétariat national, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente nos meilleurs vœux solidaires pour 2026.

**Pierre LEJEUNE**

**Président**

## FORMATIONS COMITÉS POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

À la suite des élections sociales qui ont eu lieu en mai 2024, la CGSP Cheminots a organisé plusieurs modules de formation CPPT afin de renforcer les connaissances et les compétences des délégués effectifs et suppléants en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail.

Dès septembre 2024, en collaboration avec notre cellule animation et deux conseillers en prévention chevronnés, nous avons, dans un premier temps, programmé pour l'ensemble de nos élus, une journée dédiée à la revue des notions de base relatives aux CPPT et CEPPT.

Lors de cette première journée, il était important de mettre en avant le rôle de chacun(e) en matière de bien-être dans notre entreprise ferroviaire constamment en transformation. Les sujets débattus lors de cette première session étaient : la constitution, la composition, le fonctionnement, les compétences des comités PPT, les recours, la surveillance et les sanctions.

Ensuite, afin de continuer nos travaux un peu plus en profondeur, nous avons programmé 3 modules identiques de 2 jours. Malgré une programmation légèrement chahutée par l'actualité syndicale et la mise en place de notre sympathique gouvernement Arizona, 3 nouveaux modules de formation se sont tenus les 19-20 février 2025 à Charleroi, les 10-11 mars à Bruxelles et pour terminer les 01-02 octobre 2025 à Namur. Pour ces deuxièmes rounds, les matinées étaient consacrées à une formation théorique participative sur les nombreuses et différentes matières qui reprennent les 7 domaines (bien-être au travail), le plan d'action annuel, le Règlement d'Ordre Intérieur, l'importance de la gestion administrative d'un accident de travail ainsi que la distinction entre le banc syndical et le banc patronal.



Les après-midis étaient dédiées aux exercices pratiques comme notamment la rédaction des documents liés aux accidents du travail ainsi qu'une simulation d'un comité PPT statuant sur une problématique bien précise.

Nous nous réjouissons du retour de nos élus qui ont unanimement souligné la pertinence des thèmes abordés. En effet, alternant présentations, échanges de terrain et études de cas concrets, ces formations ont permis à chacun de comprendre le rôle pratique qu'il joue au sein de son comité, ses moyens d'action et les droits collectifs des travailleurs en matière de prévention.

Pendant ces journées de formation, les échanges riches ont mis en avant la solidarité syndicale et rappelé que la prévention n'est pas un luxe administratif mais un droit fondamental à défendre collectivement.

Un engagement de chacun qui se poursuit tous les jours !

**Thierry COUNE**

**Secrétaire général**

## 140 000 PERSONNES DANS LES RUES



Ce mardi 14 octobre, 140 000 personnes ont envahi les rues de Bruxelles pour exprimer leur opposition à la politique du gouvernement « Arizona ». Une mobilisation massive et déterminée.

Parmi les manifestant(e)s, des centaines de Cheminots ont répondu présent, en participant sur leur temps libre. D'autres ont joué un rôle essentiel en assurant le transport de milliers de personnes vers la capitale. Grâce à leur engagement, les trains ont circulé à pleine capacité, les quais étaient bon-

dés, et Bruxelles a été littéralement inondée de citoyen(ne)s mobilisé(e)s.

Au nom de la FGTB, Thierry Bodson a tenu à saluer leur contribution essentielle : « *La manifestation de mardi est un énorme succès. Nous savons que nous le devons en grande partie aux trains qui ont roulé. Les quais de gare étaient pleins, les trains bondés. Vous avez géré cela admirablement, et grâce à vous, nous avons pu faire entendre notre voix dans les rues de Bruxelles.* »

## NOUS, LES PRIVILÉGIÉS, AVONS DROIT DE RÉPONSE

Sur « Matin Première » (RTBF), le Ministre Crucke est revenu sur l'avenir des Cheminots avec sa vision néolibérale.

Lors de cette interview, il a affirmé que le statut faisait souffrir notre entreprise et n'apportait pas de plus-value aux travailleurs.

Les Cheminots seraient des « privilégiés ».

Le Ministre est obnubilé par la libéralisation progressive du transport ferroviaire national de voyageurs. Il met en avant une modernisation qu'il dit indispensable, où la productivité et la flexibilité seraient les éléments moteurs.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SYNDICALE

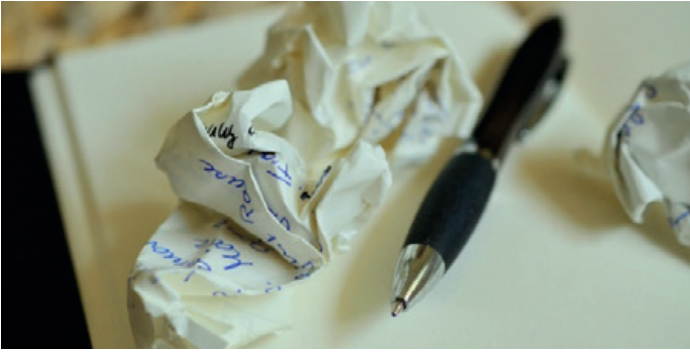
Pour rappel, Monsieur le Ministre, « les privilèges des cheminots sont des compensations aux désavantages du métier ». De nombreux cheminots ont été choqués par vos propos et à juste titre. Ils sont confrontés à des conditions de travail exigeantes et ne considèrent pas leur statut comme un privilège, mais bien comme une compensation légitime. Quelques exemples non exhaustifs : le personnel des trains

travaille jusqu'à 50 heures par semaine, avec des prestations qui débutent en pleine nuit ou se terminent très tard, selon des horaires constamment fluctuants. Les agents en gare ou en cabine de signalisation travaillent en équipes continues, parfois sept nuits d'affilée, y compris à Noël et au Nouvel An. Les agents de la voie interviennent souvent la nuit et le week-end pour entretenir les infrastructures ferroviaires, etc. De quelle flexibilité parle le ministre ?

### LE STATUT

Le Ministre affirme que le statut n'apporte aucune plus-value pour les Cheminots.

Affirmer que le statut « fait souffrir l'entreprise ferroviaire » est faux. Le maintien du statut n'est pas une affaire de nostalgie, mais bien une condition pour l'avenir et la sécurité ferroviaire. Un service public ferroviaire fort et de qualité a besoin de personnel compétent, bénéficiant de conditions de travail stables, et non d'une flexibilité imposée. Les métiers du



rail nécessitent des formations longues et une expérience approfondie.

Le statut permet de fidéliser les travailleurs. Le taux de départs volontaires des contractuels est trois fois plus élevé que celui des statutaires.

La protection contre un licenciement arbitraire qu'offre le statut est cruciale pour garantir que les agents puissent prendre, en toute indépendance, les décisions qui s'imposent pour la sécurité ferroviaire, sans crainte de représailles.

Le statut est aussi un levier d'attractivité pour recruter de nouveaux Cheminots.

### **CE QUI FAIT RÉELLEMENT SOUFFRIR L'ENTREPRISE**

Ce ne sont pas les travailleurs statutaires, mais bien le manque d'unité de commandement dans le rail, pourtant essentiel à l'efficacité du service, l'insuffisante coopération entre les directions des différentes entités, le sous-investissement dans l'infrastructure, qui limite la capacité du réseau parfois saturé, le recours à des consultants à l'origine de restructurations déconnectées du terrain, etc.

On aurait aimé entendre le Ministre parler de ces problèmes.

### **SUR LE PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD**

Le mot est clair : il s'agissait d'un projet de protocole d'accord, et non d'un accord.

Dans sa déclaration, le ministre balaie le refus clair et démocratique exprimé par les Cheminots. Notre base s'est exprimée : le Comité national du 9 octobre 2025 l'a rejeté à 79 %.

Pourquoi ?

Certes, certains points du projet de protocole d'accord ont été appréciés : le maintien de HR Rail comme employeur juridique et centre du dialogue social, et la limitation du transfert des compétences vers la SNCB et Infrabel.

Mais, sous couvert de « modernisation », le projet introduit une refonte profonde de la politique du personnel : à partir du 1er janvier 2028, le recrutement contractuel deviendrait la norme, reléguant le statut à une exception. Pourtant, l'accord gouvernemental ne prévoit pas la suppression du statut, mais une modernisation dans le respect des droits existants. Plus grave encore, le projet introduit le principe de « force économique majeure » dans le cadre de la libéralisation. En cas de perte de parts de marché ou de difficultés financières, l'entreprise pourrait licencier du personnel statutaire et contractuel.

Autre élément inacceptable : en cas de désaccord d'une organisation syndicale reconnue sur ces principes, le recrutement contractuel s'appliquerait automatiquement. Le dialogue social est ainsi réduit à devoir choisir entre la peste et le choléra.

D'ailleurs, et ceci reflète peut-être la vision du dialogue social du ministre et des CEO, le projet d'accord prévoit que des conventions collectives pour les contractuels pourraient être imposées par la direction sans l'accord des syndicats. Ce serait pire que dans le privé et une première en Belgique !

### **POUR TERMINER, UN MOT SUR LA LIBÉRALISATION**

Rappelons que celle-ci n'est pas une fatalité, contrairement à ce que laisse entendre le Ministre. La déclaration gouvernementale laisse la porte ouverte à deux scénarios en 2032 : lancer un appel d'offres ou attribuer directement le service à la SNCB. Le projet de protocole d'accord le mentionne explicitement : « Les parties soutiennent que toutes les initiatives soient prises afin de maintenir les missions de service public dans le chef de la SNCB ». Une attribution directe reste donc parfaitement possible, même avec les règles européennes actuelles.

## **S.C LA MAISON DES CHEMINOTS & PTT CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LE JEUDI 15 JANVIER 2026 à 18h00**

Salle arrière à la Maison des 8H  
Place Vauban, 23 Charleroi 6000  
Ordre du jour : « L'avenir de la coopérative. »



**LE SECTEUR CHEMINOTS VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTE FÊTES**





## ÉDITO

# ENSEIGNEMENT ET PRODUCTIVITÉ: ON NE PEUT PAS FAIRE MIEUX AVEC MOINS

Dans l'enseignement aussi, les coûts augmentent ! L'accroissement de la productivité, généralement liée aux techniques utilisées, a toujours été au cœur des évolutions sociétales. La sédentarisation néolithique, ou plus près de nous, les révolutions agricoles et industrielles ont permis de libérer d'importantes parties de la population laborieuse des tâches qui leur étaient confiées pour les assigner à d'autres travaux. Ces modifications de l'activité ont parfois déplacé les populations, bouleversé les structures sociales et les modes de vie.

Ce gain de productivité est un élément important de l'augmentation de la richesse globale, de la croissance économique.

**Dans le secteur tertiaire, la recherche d'augmentation de productivité de certains services se heurte aux limites liées à la nécessité d'une intervention humaine non mécanisable.**

Une puéricultrice pourra réagir plus rapidement aux sollicitations d'un bébé si elle en a trois en charge que si elle en a cinq. Un coiffeur qui fait vingt coupes sur une journée de travail ne pourra pas en faire vingt-deux sans diminuer la qualité de celles-ci.

En 1960, pour le prix d'une coupe de cheveux dame (shampooing - coupe - brushing), vous pouviez acheter dix

litres de lait. Aujourd'hui, le rapport est à peu près de un pour quarante. La productivité laitière a augmenté largement plus que celle de la coiffure. Un salon de coiffure qui voudrait aujourd'hui proposer la coupe au prix de 1960 serait bien en peine de trouver du personnel acceptant de travailler à ce tarif.

**C'est exactement le même phénomène pour l'enseignement.** Son coût augmente relativement par rapport à celui des biens et services pour lesquels il y a des gains de productivité. Si ce coût était, comme celui de la coupe de cheveux, soumis aux lois du marché capitaliste, il serait bien plus élevé qu'aujourd'hui.

Face à ce constat, **deux réponses sont possibles.**

**La première consiste à reconnaître l'importance du service, celle de sa qualité et partant, la nécessité de le financer à hauteur des besoins** en prélevant une juste part de la richesse produite dans le pays.

La deuxième est celle du gouvernement actuel, qui veut faire croire que l'on peut faire mieux avec moins, que l'on peut sans cesse augmenter la charge des travailleurs sans baisser significativement la qualité du service.

La CGSP Enseignement choisit la première solution !



## BUDGET FWB: ENSEIGNEMENT SACRIFIÉ, AVENIR DES ENFANTS EN DANGER

Le 10 octobre 2025, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a révélé le triste sort qu'elle réserve à l'enseignement. Une nouvelle fois, il fait le choix de l'austérité, avec des mesures qui insultent le travail des enseignant·e·s et contribuent à la mise en place d'une école duale. Une école où les riches pourront se fendre de stages et cours particuliers pour améliorer leur niveau dans l'enseignement tandis que ceux qui n'ont pas les moyens, auront accès à l'enseignement ordinaire sans aucune aide particulière.

Plusieurs choix s'offraient à la coalition MR-Engagés en FWB pour pallier son déficit budgétaire, qui s'élève à 1,5 milliard d'euros. Sans surprise, elle a choisi de couper dans les dépenses et de s'attaquer aux plus faibles, aux plus pauvres, aux malades, à ceux qui ont besoin d'aide.

Il est également nécessaire de rappeler que la FWB n'a pas de pouvoir fiscal, que celle-ci est presque entièrement **dépendante des dotations fédérales**. Néanmoins, depuis des années, l'État belge préfère offrir des cadeaux fiscaux aux plus riches (baisse des taux de prélèvement appliqués aux tranches les plus élevées, baisse d'impôts sur les bénéfiques, etc.) plutôt que de mener une politique fiscale juste et équitable, ce qui a une incidence directe sur les finances de la Communauté française. Il s'agit donc d'un déficit organisé, que les gouvernements choisissent d'ignorer.

### LA CHARGE DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT·E·S COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

Sous couvert « d'égalité avec les enseignants du secondaire inférieur », la ministre de l'Enseignement obligatoire, Valérie Glatigny, souhaite faire travailler les enseignant·e·s de l'enseignement secondaire supérieur deux périodes supplémentaires - bien entendu, sans aucune compensation salariale - faisant ainsi passer de 20 à 22, le nombre de périodes d'un emploi temps plein. Ce discours laisse entendre qu'actuellement, ces professeurs ne travaillent pas à temps plein, ce qui est une insulte à leur engagement.

Nous le répèterons sans relâche, jusqu'à ce que le gouvernement intègre ce message: **le métier d'enseignant·e ne se résume pas au nombre de périodes passées face classe**, et la charge de travail hors classe (préparations, corrections, réunions, accompagnement des élèves...) n'est absolument pas la même en fonction des enfants dont on s'occupe. Selon la dernière édition du baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation, en Belgique francophone, le travail effectif des enseignants est sensiblement équivalent quel que soit le niveau. De plus, cette mesure met **1500 emplois sur la sellette**, comme l'a révélé le journal *Le Soir* au lendemain de la présentation du budget.



#### Nombre d'heures effectives travaillées par semaine

	Moyenne* (en heures)	Écart type (en heures)
Âge des élèves		
3-5 ans	39	9
6-11 ans	40	9
11-15 ans	38	9
16-18 ans	39	9
Total	39	9

\*Calculée parmi les professionnels à temps complet

Source : I-BEST 2023, RES/FESP. Champ : personnels de l'éducation, Communauté française de Belgique

### SALAIRES, FIN DE CARRIÈRES, MALADIES, BÂTIMENTS: TOUT EST ATTAQUÉ

En plus de la perte salariale évoquée ci-dessus, la ministre Glatigny choisit de toucher aux salaires des enseignant·e·s en supprimant le barème 501 qui assurait une meilleure rémunération pour les détenteurs et détentrices d'un master de spécialisation en enseignement. La masterisation de la formation initiale des enseignant·e·s jouait pourtant un rôle fondamental dans la revalorisation du métier. À présent, plus personne ne voudra faire de tels sacrifices non récompensés.

Parmi les attaques sur les carrières, le gouvernement **souhaite plafonner le dispositif DPPR** (dispenses partielles de prestations de service en fin de carrière) à **24 mois**, réduire les détachements pédagogiques et, sous prétexte d'un (faux) alignement sur le régime de la fonction publique, **réduire la rémunération des enseignant·e·s malades à 60 % de leur salaire brut après épuisement de leur pot maladie**.

S'y ajoutent des **coupes dans les moyens de fonctionnement des écoles**, telles que la révision de l'enveloppe de l'encadrement différencié et la non-indexation de leurs moyens de fonctionnement en 2026. Autant de décisions qui détériorent les conditions d'apprentissage et de travail !

### LES ÉLÈVES ET LE PORTEFEUILLE DE LEURS PARENTS VONT ÉGALEMENT SOUFFRIR

Si tous les élèves seront impactés par les nouvelles mesures, ce sont une nouvelle fois les plus précarisés d'entre eux qui subiront le plus de conséquences négatives.

En mettant fin à la gratuité des fournitures de base (de la P1 à la P3) pour tous les élèves et en la réservant aux enfants issus de familles précarisées, le gouvernement Degryse va aggraver leur stigmatisation. **Pourtant, préserver, voire même étendre la gratuité pour tous les élèves jusqu'à la 6<sup>e</sup> primaire** était un choix budgétairement viable, comme le révèle une étude de la [Ligue des familles](#). Les familles interrogées par l'organisation ont également rappelé la difficulté de se signaler auprès des directions pour du matériel scolaire ainsi que la hausse des difficultés financières pour les familles de classe moyenne, qui seront à présent exclues du dispositif. Ce gouvernement veut également **mettre fin à la gratuité des droits d'inscription dans les académies pour les moins de 12 ans**, ce qui mettra en péril leur fonctionnement, l'emploi de leurs personnels, ainsi que l'éducation à la culture et à l'art des enfants les moins favorisés.



L'enseignement supérieur n'est pas épargné non plus, avec une augmentation du minerval de 43 % pour plus de la moitié des étudiants, le faisant ainsi passer de 835 euros à 1194 euros. Pour les étudiants n'ayant pas la nationalité d'un état membre de l'Union européenne, ils devront s'acquitter d'une contribution supplémentaire de 4175 euros. Comme le souligne la Fédération des Étudiants Francophones, cette mesure est injuste, guidée par une logique marchande, et bloquera l'accès aux études pour bon nombre d'étudiants étrangers.

### UNE « RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE » À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Et pourtant, ces mesures ne serviront même pas à stabiliser le budget de la Communauté française. En effet, d'un côté, le gouvernement coupe à tout va, et de l'autre, il assume qu'il financera des mesures budgétairement irresponsables, décriées par les acteurs de l'enseignement telles que :

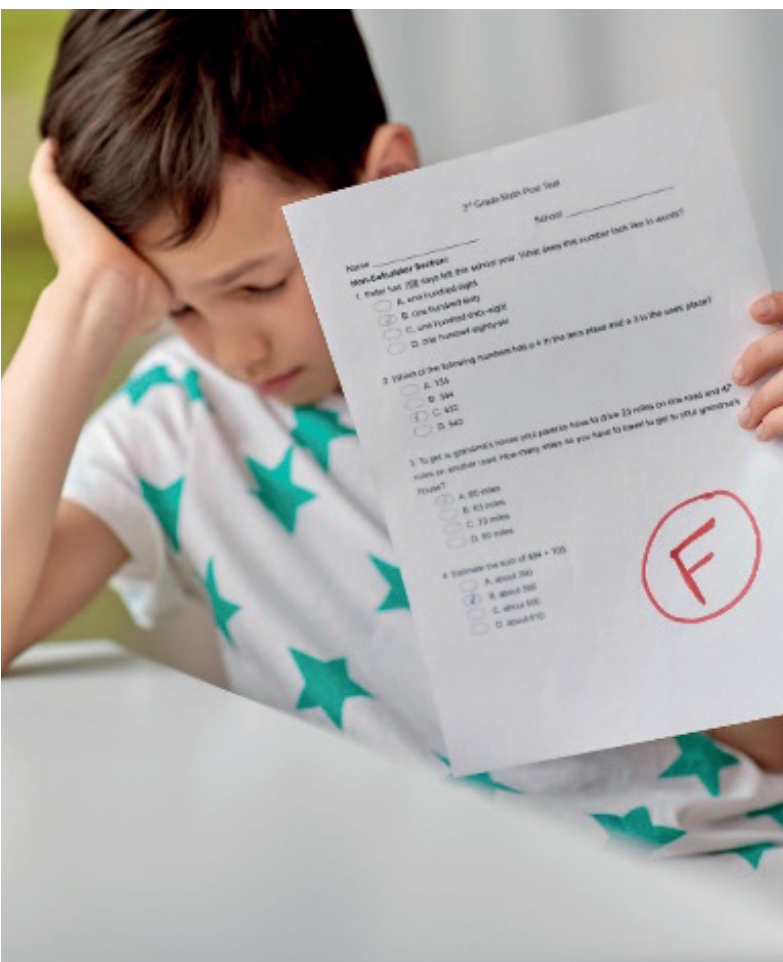
- **Le CDI-enseignant > coût annuel : 40 millions d'euros par an**

Si les défenseurs du CDI-e clament que son introduction permettra davantage de « sécurité, transparence et d'équité », la réalité est toute autre.

L'engagement statutaire, par opposition au contrat de travail, assure, grâce à son caractère réglementaire, une égalité de traitement entre tou.te.s les candidat.e.s à un emploi dans l'enseignement. Les statuts des personnels obligent les employeurs (pouvoirs organisateurs des écoles), qu'ils soient publics ou privés, à respecter des critères objectifs, titres (diplômes) et ancienneté pour départager les candidats aux emplois.

Supprimer cette égalité de traitement, particulièrement en période de pénurie, c'est ouvrir la porte à une « guerre du recrutement » entre les écoles dites favorisées, qui pourront offrir des avantages à leur personnel et les « écoles défavorisées » qui ne pourront recruter que des personnels moins bien formés. Défendre la nomination, c'est donc aussi défendre la justice sociale.

De plus, les auteurs du rapport pré-conclave budgétaire l'ont écrit noir sur blanc : « le Comité [...] met en garde le Gouvernement contre les conséquences financières négatives de la Réforme de la Formation Initiale des Enseignants (RFIE) [...] ainsi que, potentiellement, de la réforme envisagée du statut des enseignants (CDI-E) ». Ils poursuivent : « les analyses préliminaires indiquent que les surcoûts liés à cette révision du statut pourraient être très conséquents ». Malgré ces avertissements, la ministre Glatigny décide d'aller de l'avant avec cette mesure. Cela confirme que les choix de ce gouvernement ne sont absolument pas motivés par la « responsabilité budgétaire », mais bien par leur idéologie libérale.



• **L'abandon du tronc commun > coût annuel: 500 millions d'euros par an**

En renonçant à un tronc commun élargissant la base commune des savoirs, la ministre Glatigny condamne les élèves les plus fragiles à un tri précoce, alors même que la Belgique figure déjà parmi les pays où les inégalités scolaires sont les plus fortes selon l'OCDE.

• **Le redoublement > coût annuel: 400 millions d'euros par an**

Avec le relèvement des seuils de réussite à 60 %, la mise sur pause de la lutte contre le décrochage scolaire, le gouvernement montre très clairement sa préférence visant à financer un système excluant plutôt que de mettre en place des politiques pour aider les élèves en difficulté. Les études internationales ont pourtant démontré que le redoublement ne renforce ni les apprentissages, ni la motivation et tend au contraire à stigmatiser les élèves et à accroître le décrochage.

### NOTRE RIPOSTE S'ORGANISE

Face à ce mépris, le front commun de l'enseignement a appelé les enseignant-e-s à se mettre en grève le lundi 10 novembre 2025. Cette journée de mobilisation a été l'occasion de rappeler notre vive opposition aux mesures d'économies défendues par ce gouvernement et que nous ne nous laisserons pas faire.

Le combat pour nos droits continue !





GAZELCO ■■■

## LA PENSION EXTRA-LÉGALE NCT : NOTRE COMBAT

Depuis quatorze mois, le dossier relatif au plan de pension destiné aux travailleuses et travailleurs relevant des nouvelles conditions de travail (NCT), mobilise intensément **GAZELCO**.

Quatorze mois d'échanges, de reports et d'espoirs déçus, qui démontrent l'attitude d'un banc patronal totalement déconnecté du terrain.

Malheureusement, il apparaît désormais évident que ce parcours semé d'embûches est loin d'être terminé.

À la suite du dépôt d'un préavis de grève, engagé fin septembre 2025, **GAZELCO** a repris depuis le 11 octobre, toute sa liberté d'action dans ce dossier.

Ce dépôt était indispensable pour sortir d'un immobilisme devenu intenable et pour redonner une voix forte aux travailleurs concernés. C'est dans ce cadre que des actions ont déjà été menées dans plusieurs entreprises du secteur. Ces mobilisations avaient un objectif clair : rendre visible le profond désaccord qui s'exprime face à l'évolution du dossier, ainsi que la volonté collective de ne plus accepter le détachement moral des patrons dans cette matière.

Le jeudi 13 novembre, une nouvelle réunion de concertation s'est à nouveau tenue sur ce sujet. À l'issue de celle-ci, un énième projet patronal révisé a été transmis par écrit.

Celui-ci comporte une proposition d'augmentation marginale des contributions patronales pour la constitution de la pension extra-légale.

Les employeurs ont également présenté un dispositif prétendument destiné à répondre à notre revendication majeure relative à la garantie d'un rendement financier sur les réserves individuelles constituées par les travailleurs. Cependant, ce mécanisme ne concernerait que les travailleurs des opérateurs historiques sous le plan Enerbel (géré par Contassur), excluant ainsi l'ensemble des autres travailleurs du secteur, mais créant ainsi une inégalité sociale que nous ne saurions cautionner.

Selon leur proposition, cette garantie de rendement serait applicable à partir de 57 ans, et offrirait une protection contre les pertes liées aux rendements négatifs. Mais cette garantie serait mise en place par un auto-financement des travailleurs eux-mêmes, ceci via une ponction sur les rendements positifs des investissements de leurs réserves acquises.

**GAZELCO** ne peut s'inscrire dans l'idée que les travailleurs paient en partie leur propre amélioration !

De plus, cette prétendue garantie se ferait également par un transfert de moyens depuis le régime de pension des travailleurs « anciennes conditions de travail » (ACT). Autrement dit, un système de vases communicants entre travailleurs, où les droits de certains serviraient à financer la sécurité d'autres. Cette logique, profondément contraire aux principes de solidarité réelle, est tout aussi inacceptable. Les travailleurs ne peuvent et ne doivent jamais être mis en concurrence pour financer eux-mêmes des garanties que les employeurs refusent d'assumer.

Plus préoccupant encore, le banc patronal considère unilatéralement être arrivé au terme des négociations. Il conditionne ses propositions, menace de les retirer, et exige explicitement l'arrêt de toutes les actions collectives. Ce chantage constitue une atteinte directe au droit fondamental d'action collective ou de réaction sociale, et révèle une conception du dialogue incompatible avec l'ambition véritablement progressiste de notre organisation.

Conformément à son mandat et ses principes, **GAZELCO** a rappelé aux représentants patronaux que ce projet global est encore très éloigné des attentes légitimes des travailleurs. Une prochaine concertation devrait se tenir le jeudi 20 novembre, à laquelle **GAZELCO** pourrait participer, dans la mesure où les conditions de la négociation seront respectées.

Entre-temps, nos mots d'ordre demeurent inchangés et la mobilisation reste possible dans toutes les entreprises du secteur. Tant que des propositions justes ne seront pas mises sur la table, **GAZELCO** poursuivra son engagement déterminé pour défendre les droits sociaux de toutes et tous.

**Romain WIJCKMANS**  
Secrétaire fédéral **GAZELCO**

*En cette fin d'année, et à la vue de la nouvelle année approchant, GAZELCO tient à vous adresser ses vœux les plus sincères.*

*Que 2025 vous apporte santé, réussite et avancées sociales.*

*Nous vous remercions pour votre confiance, votre engagement et votre solidarité, qui restent le cœur de notre action collective.*

*Ensemble, nous continuerons à défendre vos droits, à améliorer et à faire progresser vos conditions de travail.*

*Puissions-nous, au cours de cette année, renforcer encore notre unité et porter avec détermination les valeurs qui nous rassemblent.*



## POSTIERS: CONDAMNÉS QUATRE FOIS, MAIS PAS RÉSIGNÉS !

Alors que la fin d'année bat son plein et que les grèves des 25 et 26 novembre n'ont pas encore livré tous leurs effets, il est de mon devoir de vous faire part de nos profondes inquiétudes. Car si l'hiver approche, c'est bien une tempête sociale qui menace notre secteur.

Les postiers sont aujourd'hui **condamnés quatre fois**.

- **Condamnés comme tous les citoyens** par les mesures du gouvernement sur les pensions et le pouvoir d'achat, qui frappent durement les travailleurs et les retraités.
- **Condamnés par l'abandon du soutien public**, avec une perte sèche de 230 millions d'euros suite à la fin de la subvention des quotidiens et périodiques. Une attaque directe contre notre mission de service public.
- **Condamnés par un contrat de gestion en péril**, où l'État propose de réduire de 50 millions le subside aux bureaux retail. Ce montant était déjà insuffisant de 8 millions selon l'évolution des coûts depuis le dernier contrat. C'est une mise en péril programmée de notre réseau de proximité.
- **Condamnés par la perte continue de revenus**, notamment via Radial USA qui impacte à nouveau l'EBIT, et par l'érosion accélérée des sources traditionnelles comme les toutes-boîtes et le courrier classique.

À l'heure où j'écris ces lignes, nous ne savons pas encore si nous avons réussi notre fin d'année (EOY) ou si nous fonçons

droit dans le mur. Mais une chose est certaine: **malgré les bénéfices affichés par bpost, notre marge est en danger**. Et cette fragilité est directement liée aux décisions de l'État.

Ce contexte pourrait nous mener à **un plan social, voire au démantèlement du service universel**, ne laissant subsister qu'une partie de notre mission de service public. Ce serait une trahison envers les citoyens, envers les travailleurs, envers l'histoire même de La Poste.

**Mais nous ne sommes pas seuls.  
Et nous ne sommes pas vaincus.**

La CGSP ne laissera pas faire. Nous avons la force du collectif, la légitimité du combat, et la conviction que **le service public postal est un pilier de la cohésion sociale**.

Nous appelons tous les postiers, tous les citoyens, tous les défenseurs du service public à **se mobiliser**. À refuser le démantèlement. À exiger un financement juste. À défendre notre métier, notre mission, notre dignité.

**La lutte continue. Et elle ne fait que commencer.**

**Thierry TASSET**  
Secrétaire Général



**Malgré les incertitudes et les défis que nous traversons,  
je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.**

**Que ces moments apportent un peu de sérénité,  
de chaleur et d'espoir pour l'année à venir.**

**Prenons soin les uns des autres  
et gardons confiance en des jours meilleurs.**



## FIERS DE RÉSISTER

Nous l'avions promis ! Si la concertation restait au point mort et que les gouvernements wallon et fédéral persistaient à vouloir mettre en œuvre leurs projets plus antisociaux les uns que les autres, nous entrerions en action ! C'est fait ! La combativité de notre secteur n'est plus à démontrer. Elle fait régulièrement les choux gras d'une presse avide de sensation. Mais ce que ces journaux se privent bien de mettre en avant, c'est l'extraordinaire convergence de notre lutte, c'est le moment historique d'un alignement parfait. Nos trois organisations syndicales unies dans l'action et les trois sociétés régionales - les TEC, la Stib et De Lijn - ensemble sur la barricade.

Le front commun n'a jamais aussi bien porté son nom. C'est d'ailleurs l'ensemble du transport public de ce pays qui était à l'arrêt ces 24, 25 et 26 novembre. Avec les cheminots, notre secteur est à la base du mouvement. Nous sommes le fer de lance de la contestation et notre colère a réussi le tour de force d'innover tout le tissu social, à se répandre comme une traînée de poudre à l'ensemble des travailleurs qui ont immédiatement saisi l'importance du moment. Mais elle a également réussi à convaincre les utilisateurs de nos véhicules, de nos voitures, de nos wagons que notre bataille est entièrement dans leur intérêt.

Sans résistance, c'est à coup sûr nos conditions de travail qui vont reculer mais à ce jour la prise de conscience des voyageurs est totale. Ils savent que les hausses de tarifs, la perte de lignes, la réduction de l'offre de mobilité vont impacter leur qualité de vie, vont restreindre leurs déplacements, vont entraver leurs choix et les modalités de transports.

Avec les utilisateurs et les voyageurs - pour la plupart au nombre des plus de 140 000 manifestants du 14 octobre -, la détermination des travailleurs est exemplaire et fait déjà date dans notre histoire sociale comme ce moment où les aspirations de chacun, les intérêts particuliers se sont agrégés en défense de nos valeurs collectives, celles qui font société, celles qui fondent le service public et au public auquel nous appartenons.

Nous pouvons être fiers de cette solidarité. La réponse syndicale aux attaques contre nos droits et nos conditions de travail est à la hauteur. À la hauteur des enjeux de société qu'ils représentent pour l'ensemble des travailleurs. À la hauteur aussi des attentes de nos affiliés et militants qui ne cèdent pas un pouce de terrain sans se battre.

Car ce ne sont pas des avantages ou autres privilèges que l'Azur et l'Arizona tentent de nous reprendre, c'est le cœur-



même de nos conditions de travail. On presse toujours plus le travailleur pour exiger toujours davantage de flexibilité. Dans le même temps, et sans avoir eu le début d'un commencement de négociation, le travail de nuit n'est plus gratifié, les prépensions, les fins de carrière tombent à l'eau. Sans compter le malus pension, les périodes assimilées, les fins de carrière qui cassent littéralement nos espoirs de vie meilleure.

Des conditions de travail qui se dégradent, des millions d'euros de budget qui n'arrivent plus aux sociétés de transport. Tout cela au nom d'une austérité qui ne fera qu'empirer les choses et dont la seule promesse est un horizon de guerre et de malheur.

Nous n'en voulons pas ! Nous nous battons pour un avenir meilleur. Il n'existera pas sans lever les contradictions qui pèsent sur nos services qui ne cessent de se réduire mais à qui il est demandé de transporter toujours plus de personnes et à qui incombe la responsabilité de diminuer drastiquement le réchauffement climatique.

Grâce à chacun et chacune de vous, nous serons à la hauteur de ces enjeux, à la hauteur de ce moment, à la hauteur des espoirs que nous portons. Tous ensemble.

**En mon nom et en celui de toutes les instances du secteur TBM, je vous souhaite, chers camarades, d'excellentes fêtes de fin d'année et d'être, unis et solidaires, fiers de résister !**

**Serge DELCHAMBRE,**  
**Secrétaire interrégional wallon**  
**Secrétaire fédéral adjoint TBM**



## ÉDITORIAL

Bonjour mes camarades,

En cette fin d'année 2025 mouvementée, à la suite d'une MEGA manifestation du 14 octobre à Bruxelles et à l'aube (à l'heure d'écrire ces mots) d'une action plus « musclée » ces 23, 24, 25 et 26 novembre qui respectivement produiront une manifestation à Bruxelles contre « les violences faites aux femmes » qui ne sont pas que physiques et le gouvernement actuel le prouve de belle manière avec ces mesures touchant particulièrement les femmes en général.

Ensuite le lundi 24 novembre, grève nationale sur le thème des transports, SNCB, TEC, STIB, De Lijn et les aéroports seront fortement perturbés ce jour-là.

Mardi 25 novembre, grève nationale des services publics, l'ensemble des secteurs du service public sera donc à l'arrêt.

Et enfin le mercredi 26 novembre une grande grève nationale interprofessionnelle touchera tout le pays.

Le secteur Télécom-Aviation s'inscrit bien évidemment dans cette continuité des actions de protestations contre ce gouvernement de droite qui s'affère à détruire l'ensemble des institutions et des valeurs qui faisaient la fierté de notre pays.

Par la suite, une ou plusieurs actions verront également le jour durant le mois de décembre, des informations complètes seront diffusées en temps voulu.

En bref, le combat, qui n'est pas vain, continue !!

En effet, nous aimons croire que la grande manifestation de ce 14 octobre est en grande partie la cause d'un non-accord concernant le budget fédéral, ce qui a pour conséquence « fâcheuse » ou pas de mettre au frigo les accords d'été, et donc pas de réforme du marché de travail, pas de réforme des pensions (malus pension) entre autres, mais ce gouvernement hésite encore à augmenter la TVA ou à s'en prendre à l'indexation ...

Nous sommes bien conscients que toutes ces actions syndicales de protestation peuvent être difficiles à suivre par toutes et tous en fonction de l'impact financier que cela engendre.

Cependant, nous constatons également que l'ensemble de la population se joint à la contestation, chaque personne est aujourd'hui touchée par l'une ou plusieurs mesures réductrices de ce gouvernement, c'est pourquoi ces actions sont non seulement l'expression de nos contestations mais également un investissement sur l'avenir, afin que celui-ci ne soit pas plus précaire.



**L'exploitation mène à la révolution.  
Ensemble nous sommes toujours plus fort !**

**Fabrice MATHIEU**

## PROXIMUS

### L'ACTUALITÉ CHEZ PROXIMUS

Le nouveau CEO continue son apprentissage, il prend ses marques dans un contexte politico-financier loin d'être idéal, les frasques politiques du gouvernement Arizona, crée énormément d'incertitudes et énormément de modifications administratives pour les entreprises.

Conséquences ?

Le dialogue social est plus que jamais mis en avant, en effet chez Proximus, ces changements et ces incertitudes poussent les administrateurs à dialoguer et se concerter beaucoup plus avec les organisations syndicales représentatives afin de trouver des solutions adéquates et adaptées aux cas de figure qui se présentent.

Il est évident que pour une entreprise telle que Proximus, mettre en pause ses plans de développements stratégiques et économiques n'est tout simplement pas possible.

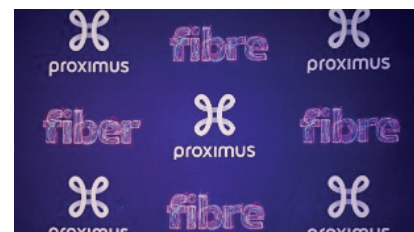
Le déploiement de la fibre continue sur le territoire national, la stratégie SWP (Strategic Workforce Planning) est en cours et tous les efforts pour rester leader malgré l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile doivent continuer.

Tout ce contexte affecte également le cours de l'action qui reste assez bas, ce qui nous a valu une tentative d'OPA de la part de Xavier Niels, CEO de Free en France, cette tentative à été rejetée par les membres du gouvernement, non pas qu'ils ne veulent pas privatiser Proximus, bien au contraire, mais ils voudraient le faire à de meilleures conditions financières.

Ajouter à cela une invasion dans tous les domaines d'activités de l'IA et vous avez un tableau de la situation actuelle qui est non seulement peu enviable mais surtout anxiogène pour l'ensemble du personnel.

Je profite donc de cette occasion pour remercier, chose que l'on ne fait certainement pas assez, tous les représentants syndicaux de la CGSP Télécom-Aviation, qui effectuent un travail de terrain remarquable !

**Fabrice MATHIEU**



## IBPT

### RÉSUMÉ DE CE DERNIER TRIMESTRE DES DOSSIERS EN COURS À L'IBPT



Extension du cadre organique : Historique et situation au 15/09/2025

**20/01/2025** : Premières discussions en HOC à propos du cadre organique qu'il s'agissait d'augmenter dans la perspective de nouvelles obligations Européennes (DSA, NIS2, RED/CRA,

DATA Act, AI Act, GIA) de l'IBPT. Il était initialement prévu d'augmenter le cadre de 28 FTE Statutaires.

**17/03/2025** : Le Conseil nous annonce qu'il se lance dans une nouvelle analyse des besoins à la suite de l'accord du gouvernement Arizona, qui prévoyait des compétences fédérales supplémentaires pour l'IBPT. Il était alors question d'une extension de 15 FTE, en plus des 28 FTE évoqués en janvier 2025.

**16/06/2025** : Le Conseil signale qu'une augmentation de plus de 40 FTE est selon l'Inspecteur des Finances et le politique excessive et trop coûteuse car les nouvelles prérogatives n'engendrent pas de nouveaux revenus pour l'IBPT.

**15/09/2025** : Le Conseil revient (cf. en annexe) avec une nouvelle proposition d'augmenter le staffing théorique de 23 FTE (statutaires) auquel s'ajoutera le recrutement de 15 FTE contractuels (CDD) pour lesquels la pérennité de la fonction sera limitée dans le temps.

Fonction	Statutaires	Contractuels	Catégorie
Juristes	2	3	DSA
Experts Sciences Pol. & Soc.		2	DSA
Economiste	1		DSA
Ingénieur	1		DSA
Experts IA	1	1	AI Act
Juristes	1		AI Act
Auditeurs	2	1	AI Act
Contrôleurs (POS et On line)	2	1	AI Act
Compliance Officer	1		DATA Act
Data Analyst	1		DATA Act
Juristes		1	DATA Act
Expert Cybersecurity	1	1	CER/NIS2/CRA
Ingénieur	2	1	CER/NIS2/CRA
Contrôleurs (inspections Physiques)	1		CER/NIS2/CRA
Ingénieur	1		GIA
Contrôleurs	2	2	GIA
Support Admin.	3		Soutien Horizontal
Informaticien-développeur		1	Soutien Horizontal
Traducteur		1	Soutien Horizontal
Informaticien	1		Soutien Horizontal

### Nouvelle projection pour le Cadre IBPT (311 FTE au lieu de 288)

	Cadre organique AR 02/02/2025 Loi Soplafl en vigueur depuis 14-03-2025				Nouveau Cadre organique AR XX/XX/2025 Directives Eu IA, NIS2, Cyberrésilience, DSA			
	Régulateur IBPT	SM Télécom	SM Poste	Total	Régulateur IBPT	SM Télécom	SM Poste	Total
Ingénieur-conseiller et Premier ingénieur-conseiller	28	0	0	28	36	0	0	36
Informaticien-conseiller et Premier informaticien- conseiller	3	0	0	3	4	0	0	4
Conseiller et premier conseiller	77	4	4	85	83	4	4	91
Chef de section administratif	23	0	6	29	30	0	6	36
Chef de section technique+ contrôleur	18	0	0	18	18	0	0	18
Correspondant	56	16	7	79	55	16	7	78
Technicien	45	0	0	45	47	0	0	47
Correspondant adjoint *	1	0	0	1	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>288</b>	<b>274</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>311</b>
* en extinction								

## REPORT HOC 20/10/2025

### PAA 2026 :

Obligation légale de soumettre avant le 01/11/2025 un PAA pour l'année 2026.

- Formation VCA : Repoussée à 2027. Ce n'est pas une obligation légale mais certainement conseillée.
- Visites des Lieux de Travail (VLT) :

- Au niveau CC Anderlecht on constate que les extincteurs dans les voitures ne seraient plus conformes en termes de dates de validités.
- CC Anvers : Il y aurait des problèmes de garages.

- Evacuation des bâtiments :

Les OSR reviennent au sujet d'une évacuation réelle qui a eu lieu le 10/10/2025 à la suite d'une fuite de Gaz. 2 personnes

PMR de l'IBPT sont restées à l'étage sans aide. Ce qui est inacceptable. L'IBPT est consciente du problème et reportera les problèmes lors de la réunion de coordination avec le « Facility Management du bâtiments Allianz » qui aura lieu le 21/10/2025.

Les OSR rappellent que la situation est urgente et demandent une solution pour le prochain HOC sous peine de quitter la table des négociations.

#### Suivi Points d'actions :

- Contrat SNCB 2026 (Billiet jaunes + carte de Légitimité 50 %) : La CGSP est notamment intervenue quant au RGPD et est suivie par Transcom et le SLFP. Il est demandé que le DPO émette son avis sur la Minimalisation des données. Le DPO confirme que les informations qui seront traitées par le service du personnel sont limitées au nécessaire pour atteindre les finalités prévues (prix billet...).

Le DPO constate cependant que la page web contenant les clauses de confidentialités de la SNCB n'est pas disponible et soulève un problème de transparence (art5.1 RGPD) car il est impossible pour l'IBPT d'informer correctement ses travailleurs.

En outre, l'article 2.3 des conditions générales (clause d'exonération de responsabilité) signale que la SNCB ne peut être tenue responsable :

- Du bon ou mauvais fonctionnement de ses équipements de communication.
- Des erreurs dans la programmation utilisée pour l'envoi, la réception ou le traitement des messages électroniques.
- De l'interception des messages électroniques par des tiers.

Cette clause d'exonération de responsabilité pourrait être interprétée comme une absence de responsabilité en cas de dysfonctionnement du « Business Portal » ce qui est contestable au regard des obligations de sécurité de l'article 32 RGPD.

Le DPO conclut que l'échange de données personnelles entre l'IBPT et la SNCB doivent répondre aux conditions définies par l'article 20 de la loi du 30/07/2018, ce qui impose la formalisation d'un protocole qui doit préciser :

- Les finalités et la base légale du traitement ;
- Le respect des principes RGPD (Art. 5) ;
- Les droits des personnes concernées ;
- Les mesures de sécurité (Art 32 RGPD).

#### Divers :

- **Pointage Service médiation Poste** : un pointage est mis en application au détriment de l'article 3 du règlement de travail qui prévoit une exception pour le SMP. Le sujet doit être négocié puisque cela concerne le « Règlement de Travail ».

**Fabrice MATHIEU**

## SKEYES CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS

#### Politique de rémunération des contractuels :

Comme déjà mentionné auparavant, la fin de la phase 3 était prévue pour le 31/03/2025. Skeyes nous demande d'être patient car le travail réalisé par Hudson est plus ardu que prévu mais n'annonce pas de date butoir. Nous pouvons comprendre qu'il s'agit là d'un exercice complexe et surtout majeur pour la phase 4 qui sera la phase finale. Nous avons exigé de démarrer des discussions sur la phase 4 lors du groupe de travail d'octobre mais Skeyes n'était pas prêt, n'avait pas de mandat et n'a rien proposé. Nous avons donc proposé d'appliquer à l'ensemble des contractuels un tableau d'augmentation similaire à celui du printemps 2024 et demandé à Skeyes de calculer le budget nécessaire pour appliquer ce même tableau pour nous informer au groupe travail de novembre.



#### Met-office :

Pour rappel, la direction veut restructurer le service météo Bruxelles. Actuellement, la nuit, il y a 2 météos et un superviseur au 1<sup>er</sup> étage plus un observateur au 5<sup>e</sup>. Skeyes veut supprimer l'observateur du 5<sup>e</sup> et redistribuer ses tâches aux météos du 1<sup>er</sup> étage, ce qui engendre une charge de travail supplémentaire et des conditions de travail compliquées, surtout dans les conditions météorologiques difficiles.

Dans ce dossier, un safety case a été établi par Skeyes et envoyé à la BSA. Celle-ci prend apparemment bien le temps d'analyser le dossier et a demandé à Skeyes un certain nombre d'éclaircissements. Cela n'a pas empêché la direction de mettre le plan en route unilatéralement au 1<sup>er</sup> octobre.

De ce fait, la CGSP, rejointe par le SLFP, ont déposés un préavis de grève début octobre. Une réunion de conciliation a eu lieu le mardi 7 octobre, une seconde le 30 octobre et une suivante encore ce 14 novembre. Nous vous tiendrons bien entendu informés des résultats de cette conciliation.

### Adaptations de fin de carrière :

Ce dossier stagne depuis plusieurs années, mais à force d'insistance de notre part, il semble enfin possible d'entamer le début des négociations de ce dossier qui est crucial à nos yeux car il est évident qu'avec les nouveaux accords de ce gouvernement, les adaptations de fin de carrière deviendront indispensables.

Conscient que ces mesures devront varier d'un service à l'autre afin de pouvoir tenir compte des spécificités de chacun, Skeyes nous a proposé de commencer ce dossier par le service Met-office étant donné que nous avons déjà un dossier sur la table.

Celui-ci permettra d'avoir une vision sur les intentions de Skeyes par rapport à ces mesures de fin de carrière qui seront ensuite négociées pour les autres services.

### Assurance hospitalisation pour les plus de 65 ans encore actifs :

Dans le contrat avec Ethias (signé avant les changements de législation), il est bien stipulé que les tarifs augmentent à 65 ans (ancien âge limite pour la pension).

Cependant, certains collaborateurs travaillent encore à cet âge et ils se sont vu appliquer les tarifs « pensionnés ».

Nous avons obtenu un accord avec Skeyes qui prendra en charge la différence de tarif via le service social.

La situation se résoudra avec la signature au 1 janvier 2026 du nouveau contrat avec Ethias où ce manquement sera comblé.



### Dito :

Nous savons que ce dossier interpelle de nombreuses personnes, mais à ce jour, aucune négociation n'a encore commencé. Seules 2 entrevues avec le CEO ont eu lieu mais n'ont pas permis d'avancées.

La CGSP a pris contact avec les différents groupes de travailleurs des régions afin d'avoir le maximum d'informations sur les inquiétudes et les points d'attention cruciaux. Nous viendrons encore vers vous en région prochainement pour finaliser ces dossiers service par service.

Mais pour les différentes OSR, il était convenu que nous n'entamions pas les discussions tant que les dossiers « martyrs » n'étaient pas résolus.

Nous restons donc vigilants et attentifs quant à l'avenir de ces dossiers.

### Fabrice MATHIEU

## ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT !!



Après une année de lutte syndicale intense en 2025, pour cette nouvelle année 2026, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année lumineuse, porteuse d'espoir, de réussite et de sérénité.

Que ces douze mois à venir soient marqués par de beaux projets, des réussites collectives et individuelles, et la force de surmonter chaque défi avec courage et solidarité.

Puissions-nous avancer ensemble vers un avenir plus juste, plus humain et plus inspirant.

Que la santé, la paix, la joie et la réussite accompagnent chacun de vos pas.

Que 2026 soit une année de renouveau, d'opportunités et d'accomplissements.



# Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

